

2020



CONTRAT
DE BASSIN **Fier &
Lac d'Annecy**

Rapport annuel d'activité



Le mot du Président

Le 12 mars 2020, l'avenant de Phase 2 du Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy a été signé : la seconde partie du Contrat, jusqu'au 31 mars 2023, est donc officiellement lancée. Je remercie à nouveau nos partenaires, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que le Département de la Haute-Savoie, qui ont renouvelé leur soutien à notre démarche de gestion durable et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire Fier & lac d'Annecy.

L'année 2020 est également durement marquée par l'épisode de crise sanitaire, qui a freiné le démarrage de nombre d'opérations.

Malgré les difficultés, j'invite les porteurs de projet à garder leur motivation pour avancer sur les actions inscrites en Phase 2 du Contrat. Les problématiques liées à l'eau sont multiples et constituent un enjeu majeur pour l'avenir. Il est de notre devoir de continuer à se mobiliser pour les générations futures.

Gilles FRANÇOIS
Président du Comité de bassin
Fier & Lac d'Annecy

SOMMAIRE

Lexique _____ page 5

Temps forts 2020 _____ page 6

Le bassin du Fier et du Lac d'Annecy _____ page 7

Le territoire _____ page 7

Historique de la démarche _____ page 8

Le Contrat de bassin _____ page 9

Gouvernance _____ page 10

La Phase 2 du Contrat (2020-2023) _____ page 11

Bilan 2020 _____ page 12

Etat des dépenses _____ page 12

Avancement des opérations _____ page 13

Bilan pour chaque volet _____ page 14

Annexes

LEXIQUE

Les sigles figurant dans ce lexique sont signalés dans le texte par un (*).

AAC	Aire d'alimentation de captage	OFB	Office français de la biodiversité
AAPPMA	Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	ONF	Office national des Forêts
AEP	Alimentation en eau potable	PEE	Plantes Exotiques Envahissantes
AERMC	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	PGSZH	Plan de gestion stratégique des zones humides
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage	PCS	Plan communal de sauvegarde
ANC	Assainissement non collectif	PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
Asters	Conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie	POS	Plan d'occupation des sols
AVP	Avant-Projet (phase d'une mission de maîtrise d'œuvre)	PRO	Projet (phase d'une mission de maîtrise d'œuvre)
CASMB	Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	RCS	Réseau de contrôle et de surveillance
C2A	Communauté de l'Agglomération d'Annecy	RCO	Réseau de contrôle opérationnel
CCFU	Communauté de communes Fier et Usses	RNAOE	risque de non atteinte des objectifs environnementaux
CCRTS	Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie	RSDE	Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau
CCSLA	Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy	RUTP	Rejets urbains par temps de pluie
CCVT	Communauté de communes des Vallées de Thônes	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
CD74	Conseil départemental de la Haute-Savoie	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse)
CNR	Compagnie nationale du Rhône	SDIS74	Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Savoie
CPIE BG	Centre permanent d'initiative pour l'environnement du Bugey-Genevois	SEA	Société d'économie alpestre
CISALB	Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget	SGA	Schéma général d'assainissement
CTENS	Contrat de territoire Espaces naturels Sensibles	SILA	Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
DCE	Directive cadre sur l'eau	SLGRI	Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises	UDEP	Unité de dépollution
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	ZH	Zone humide
DDT	Direction départementale des territoires		
EBF	Espace de bon fonctionnement		
EDF	Electricité de France		
EEE	Espèce exotique envahissante		
EP	Eaux pluviales		
EPAGE	Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux		
EPU	Eaux pluviales urbaines		
ERC	Eviter, Réduire, Compenser		
ETP	Equivalent temps plein		
EU	Eaux usées		
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale		
FDPPMA74	Fédération de Haute-Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique		
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature		
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		
GRAIE	Groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau		
INRAE (CARRTEL)	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Centre alpin de recherche sur les réseaux trophiques des écosystèmes limniques)		
ISETA	Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (basé à Poisy)		
MOE	Maîtrise d'œuvre		
MOA	Maîtrise d'ouvrage		
LIDAR	Light detection and ranging		
OAP	Orientation d'aménagement et de programme		

Temps forts 2020

12 mars

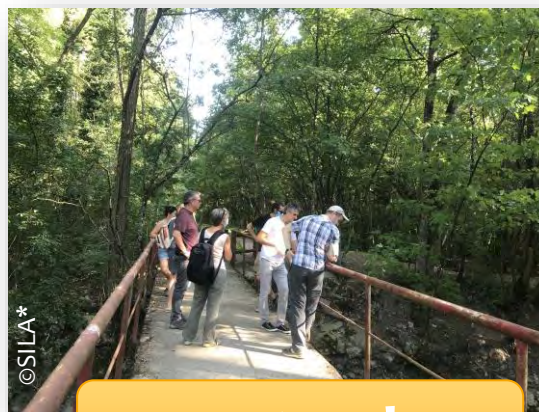
SIGNATURE DE L'AVENANT DE
PHASE 2 du Contrat de bassin

août à octobre



5 ANIMATIONS « COURS D'EAU »

COTECH VALLON DU FIER



17 septembre

17 octobre



PARTICIPATION A L'ANIMATION
ENS « PLAINE DU FIER

14 décembre

COMITE DE BASSIN
4^{ème} comité de la phase
opérationnelle du Contrat

Le bassin du Fier et du lac d'Annecy

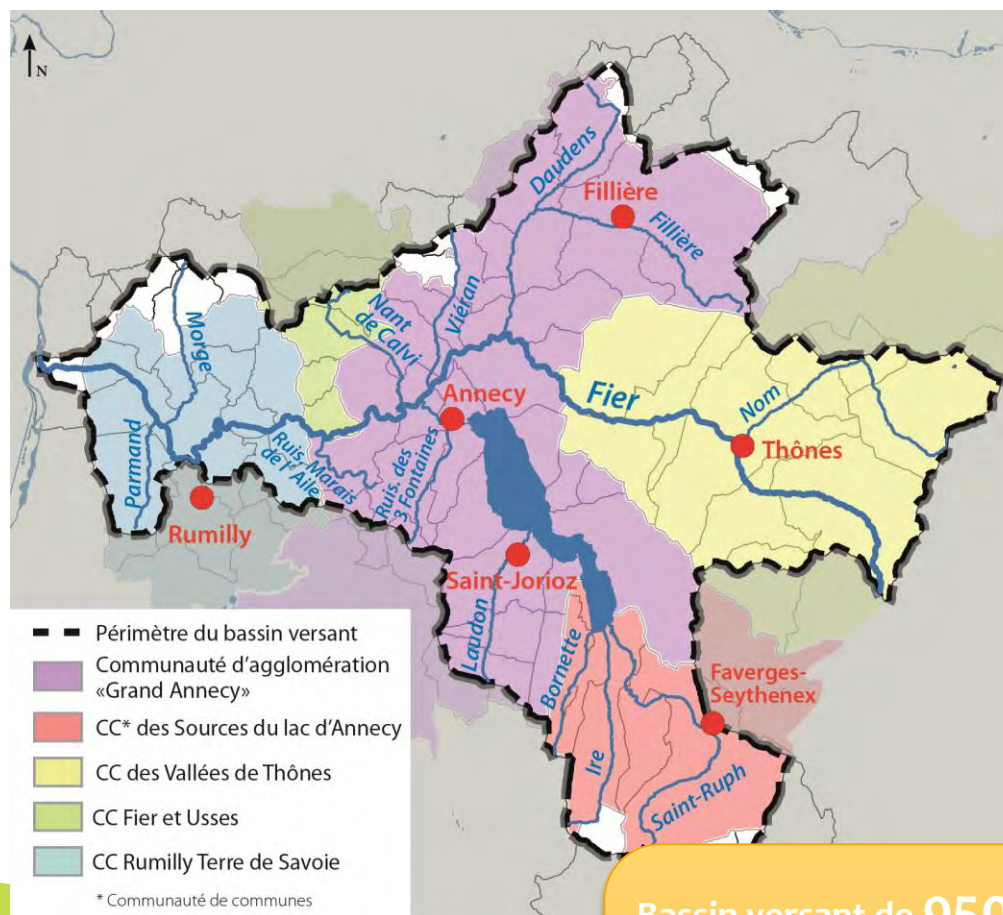
Le territoire

Le territoire retenu pour le Contrat porte sur le bassin versant du Fier & du Lac d'Annecy. Ce vaste ensemble géographique de près de 950 km² se compose de 28 masses d'eau superficielles et 3 masses d'eau souterraines.

Le Fier constitue le cours d'eau principal du bassin versant. Il prend sa source au Mont Charvin, au cœur de la chaîne des Aravis, qui culmine entre 2000 et 2600 m d'altitude. L'activité agricole (principalement l'élevage bovin laitier et la production de fromage) est importante sur ce secteur. Le Fier quitte ensuite le milieu montagnard pour traverser l'agglomération annécienne, qui se caractérise par une forte urbanisation et un tissu industriel et artisanal dense. Il rejoint enfin le Rhône en cheminant au travers les mythiques Gorges du Fier. Plusieurs installations hydroélectriques gérées par EDF* sont positionnées sur ce tronçon (Brassilly, Chavaroche, Vallières et Motz).

Les deux principaux sous-bassins du Fier sont la Fillière, qui rejoint le Fier à la moitié de son parcours, et le Lac d'Annecy.

Affluent du Fier via le Thiou, le lac d'Annecy présente une superficie de 26,5 km² et une profondeur moyenne de 41,5 m. Une politique de traitement systématique des eaux usées sur son bassin versant, mise en œuvre dès 1964 par le SILA*, lui permet d'afficher une très bonne qualité physico-chimique de ses eaux.

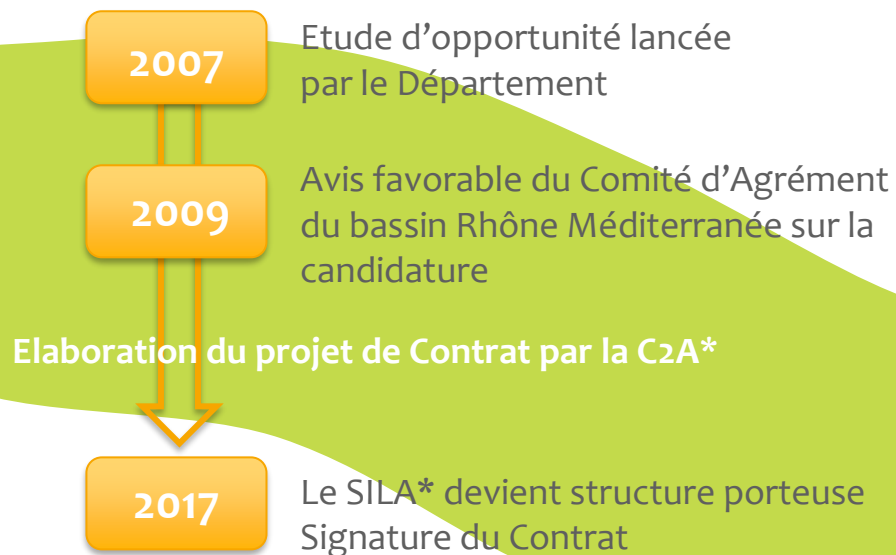


Bassin versant de **950 km²**
700 km de cours d'eau
250 000 habitants
71 communes

Historique de la démarche

Afin de répondre aux enjeux en matière d'eau et de milieux aquatiques sur le territoire, de nombreuses actions ont été engagées localement. En 2007, le Département de la Haute-Savoie a lancé une étude d'opportunité pour la mise en place d'une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Fier et du Lac d'Annecy. Cette étude s'est accompagnée entre 2007 et 2009 d'une phase importante de concertation avec les acteurs locaux.

Ces derniers ont tous affirmé la nécessité de **mettre en place une gestion globale et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente**. Deux questions se posaient : sur quel territoire ? Dans le cadre de quelle procédure ?



Le scénario retenu a finalement porté sur une démarche unique à l'échelle du bassin versant. Compte tenu du besoin d'opérationnalité à court et à moyen terme et de la volonté des acteurs de réfléchir et d'agir collectivement, il a été décidé de s'engager dans un **Contrat de bassin** à l'échelle du territoire.

Le Département de la Haute-Savoie et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont été moteurs pour le lancement de cette démarche.

Singularité du projet, c'est la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A*) qui a été désignée en 2009 comme structure porteuse pour accompagner le Comité de bassin dans la phase d'élaboration du Contrat. Un partenariat politique et financier a été établi avec les 7 autres Communautés de communes historiques, afin de partager l'ensemble des décisions relatives au Contrat et de répartir les coûts.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA*) a pris le relais de la C2A* en tant que structure porteuse du Contrat.

Le Contrat de bassin

C'est une procédure qui engage des porteurs de projets locaux et des partenaires financiers. Le Contrat est défini sur le territoire d'un bassin versant en faisant appel à des principes de solidarité entre amont et aval, rives droite et gauche, rivières principales et affluents.

Des objectifs de protection du milieu aquatique, de qualité des eaux, de lutte contre les inondations et de gestion équilibrée des ressources en eau sont adoptés par l'ensemble des parties prenantes.

Le Contrat prévoit la manière opérationnelle d'atteindre ces objectifs grâce à un programme d'actions, planifiées sur 7 ans, dans lequel sont désignés les maîtres d'ouvrage, le mode de financement et les modalités de réalisation des études et des travaux.



45 fiches actions déclinées en 227 opérations

34 maîtres d'ouvrage (EPCI*, communes, Département, associations, entreprises...)

Budget de **49** millions d'euros HT (estimation 2017 à 2023)

NB : Données initiales 2017, avant la signature de l'avenant de Phase 2 du Contrat

Le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy a été validé par la commission des Aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse le 29 juin 2017 et par la Commission permanente du Département de la Haute-Savoie le 12 juin 2017. Il a été établi pour la période 2017-2023, en distinguant deux phases opérationnelles :

- Phase 1 : 2017-2019
- Phase 2 : 2020-2023

5 thématiques de travail ont été identifiées :

Volet M : Milieux aquatiques et risques naturels

Volet Q : Qualité de l'eau

Volet R : Ressources en eau

Volet V : Valorisation

Volet G : Gouvernance et suivi

Gouvernance

Le Comité de bassin est chargé d'accompagner la mise en œuvre du Contrat de bassin. Il s'agit de rassembler et mobiliser les acteurs concernés, d'évaluer la réalisation du Contrat par le suivi du programme d'actions et l'évolution de la qualité des milieux aquatiques et de communiquer sur l'état d'avancement du Contrat auprès des partenaires et du grand public.

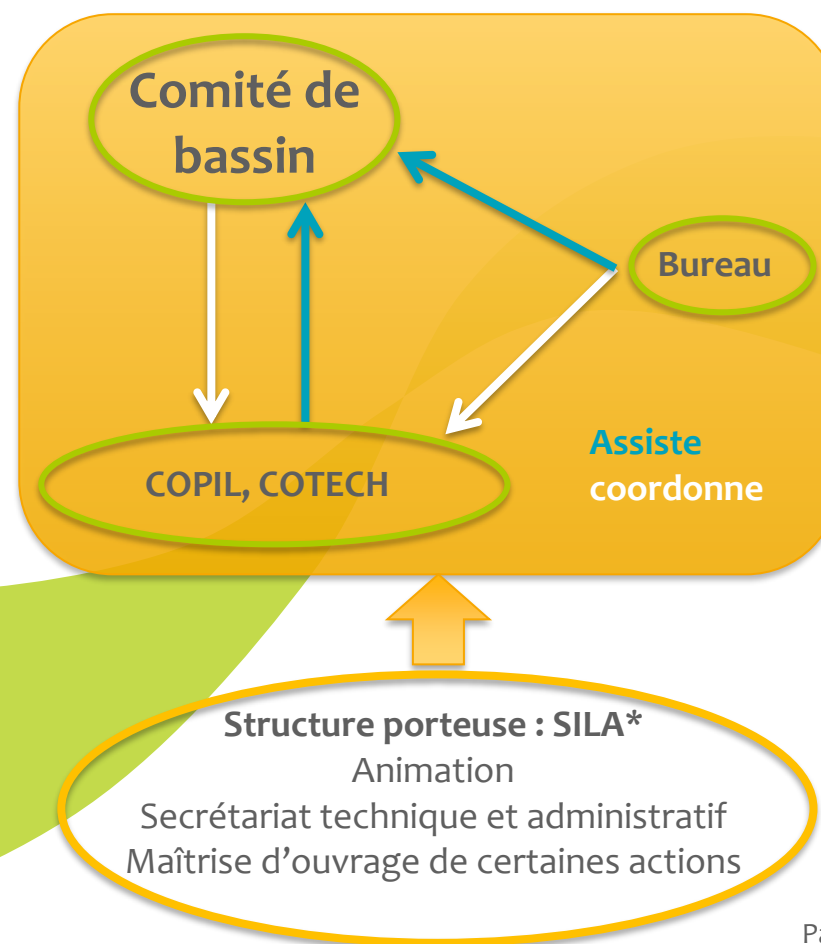
Le Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy, présidé par Monsieur Gilles FRANÇOIS, est composé de trois collèges :

- Les représentants des élus ;
- Les représentants des organisations professionnelles et les usagers de la rivière ;
- Les représentants de l'Etat et ses Etablissements publics.

Le Comité de bassin est assisté dans ses missions par le Bureau, composé de 9 membres issus du collège des élus et représentant chaque secteur du territoire. Des commissions de travail se réunissent en tant que de besoin pour traiter de thématiques particulières.



Composition type du BUREAU	
Président du Comité de Bassin	
Membre du collège représentant les élus	
Un élu de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes	Un élu de Grand Annecy - rive gauche du lac d'Annecy
Un élu de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy	Un élu de Grand Annecy - rive droite du lac d'Annecy
Un élu de la Communauté de Communes Fier et Usses	Un élu de Grand Annecy - bassin versant de la Fillière
Un élu de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Un élu de Grand Annecy - Fier médian



La Phase 2 du Contrat (2020-2023)

Dans la continuité de la Phase 1

Les enjeux et les objectifs du Contrat ont fait l'objet d'un long travail de définition et de concertation avec tous les acteurs du territoire entre 2009 et 2016. La situation du bassin versant n'a pas connu d'évolution suffisante pour nécessiter une révision de ce travail. Les objectifs initiaux du Contrat ont donc été confirmés et conservés pour la Phase 2 du Contrat.

Un programme d'actions revisité

Un travail intense de concertation et d'échanges techniques entre le SILA et les porteurs de projet a été mené entre juillet et octobre 2019, afin de construire le programme d'actions de la Phase 2 du Contrat. Toutes les opérations prévues initialement au Contrat ont été réétudiées, pour juger de la pertinence de leur inscription en Phase 2.

Il s'agissait également d'intégrer les conclusions du bilan à mi-parcours, d'éventuelles nouvelles opérations qui seraient apparues nécessaires et bien entendu de prendre en compte les programmes opérationnels découlant des études de stratégie générale portées en Phase 1 du Contrat (plantes exotiques envahissantes, plan de gestion stratégique des zones humides, observatoire de la qualité des cours d'eau, ressource en eau, plan de gestion sédimentaire, schéma général d'assainissement). Les notions de pragmatisme et de réalisme tant technique que financier ont guidé cette démarche.

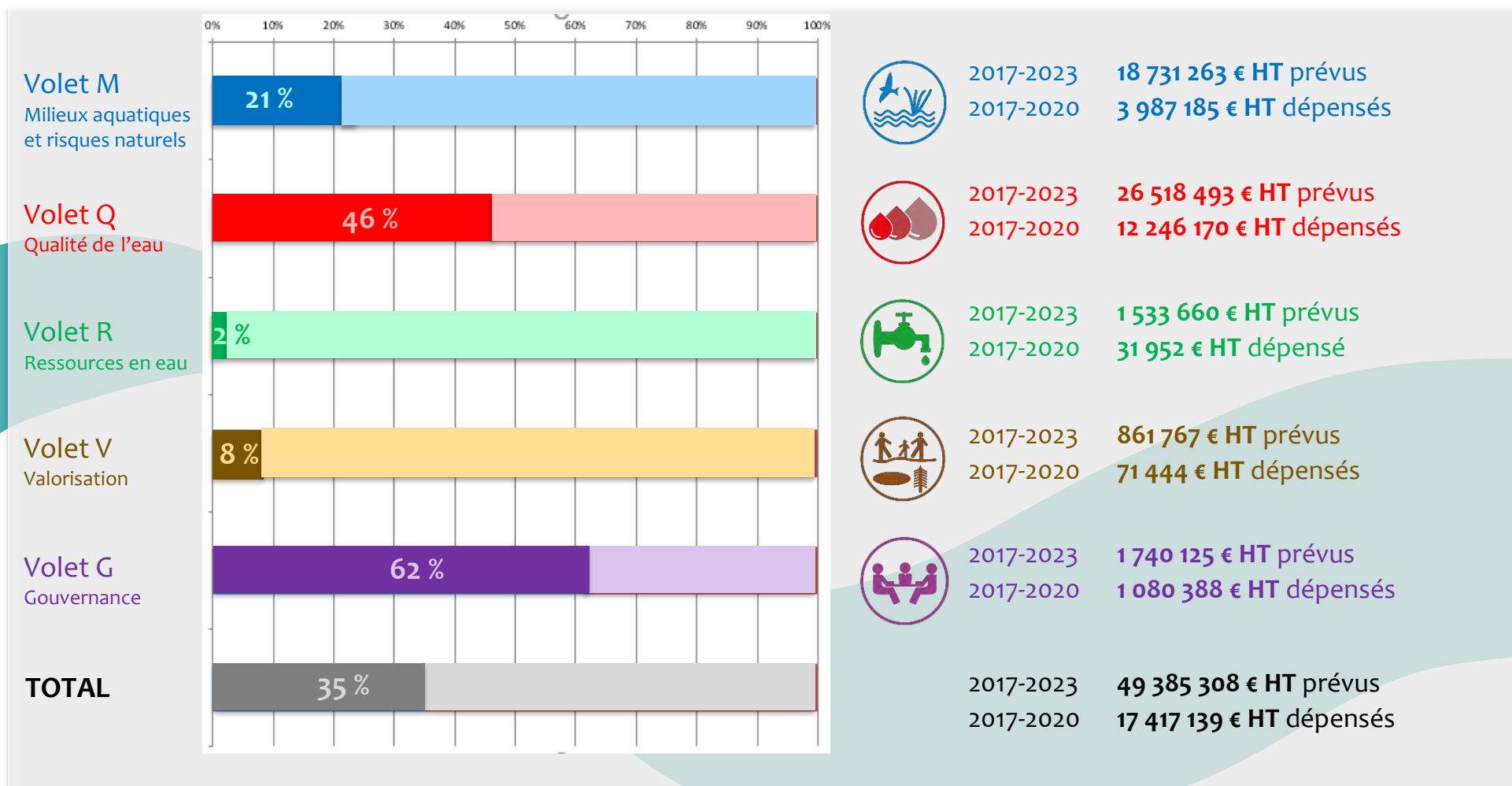


La Phase 2 en quelques chiffres :

- ✓ Signature de l'avenant le 12 mars 2020
- ✓ En vigueur jusqu'au 31 mars 2023
- ✓ 36 fiches actions déclinées en 129 opérations
- ✓ 20 maîtres d'ouvrages
- ✓ 32 millions d'euros HT

Bilan 2020 du Contrat de bassin

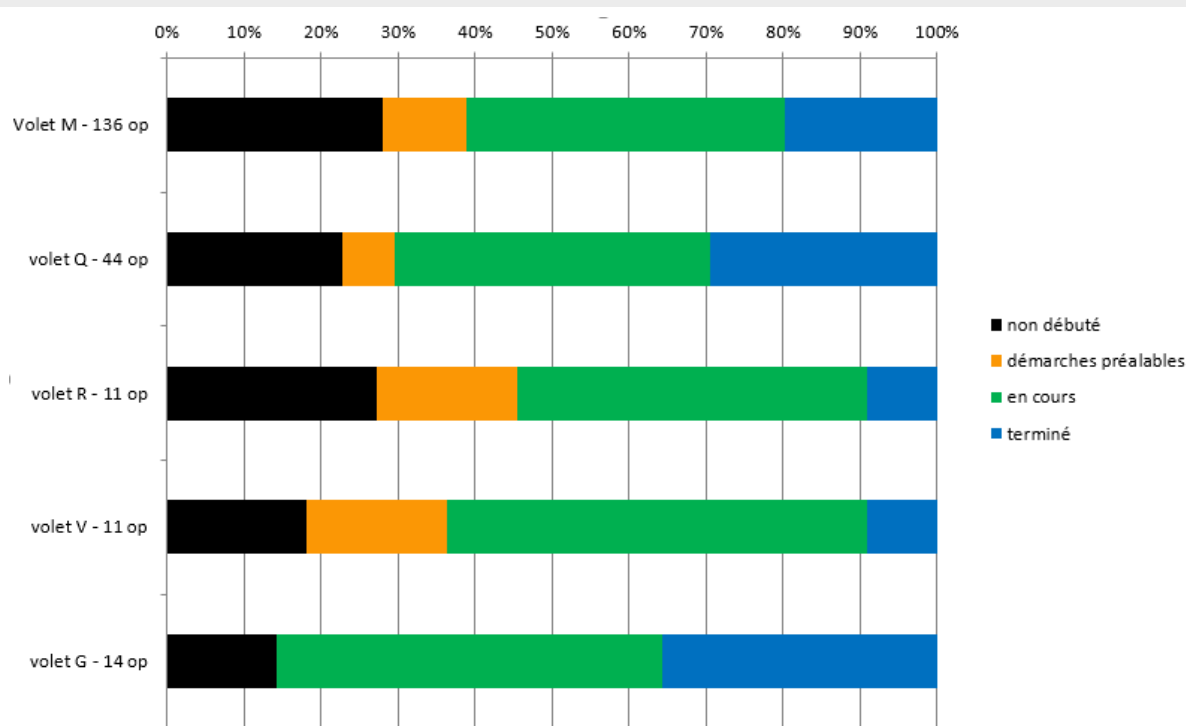
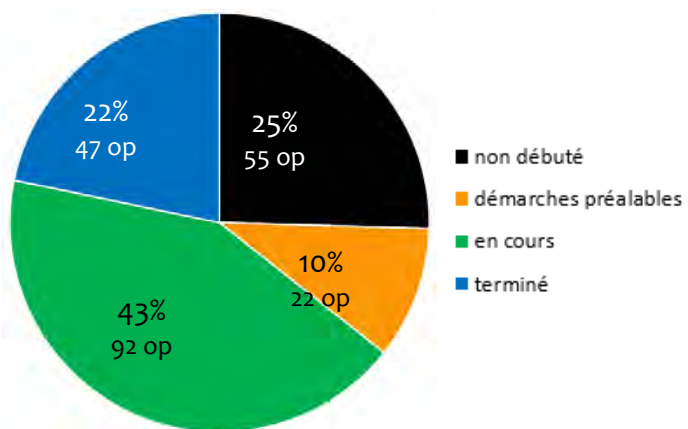
Etat des dépenses (2017-2020) vis-à-vis des montants totaux prévus sur la période 2017-2023 (Phase 1 + Phase 2)



Bilan 2020 du Contrat de bassin

Avancement des opérations en 2020 par rapport au prévisionnel 2017-2023
(Phase 1 + Phase 2)

Total Phases 1 + 2 (216 opérations prévues)



Grille de lecture pour les pages suivantes (présentation du bilan des actions 2020 par volet)

Volet XX : XXXX

OBJECTIF X1 : XXXXX

XXXXXXXXXX

X1-1 : XXXXX (XXX)

- XXXXXXXX
- XXXXXXXX
- XXXXXXXX

XX signataires engagés

XX démarches préalables

XX opérations en cours

XX opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu
sur 2017-2023 : XX %

Montant des subventions accordées

- CD74 : xxxx €
- AERMC : xxxxxx €

X1

Identification du volet thématique traité

Rappel : le contrat comprend 5 volets :

- Volet M : Milieux aquatiques et risques naturels
- Volet Q : Qualité de l'eau
- Volet R : Ressources en eau
- Volet V : Valorisation
- Volet G : Gouvernance et suivi

Identification de l'objectif traité et bref rappel du contexte

Attention : tous les objectifs d'un même volet ne sont pas décrits. Sont mentionnés uniquement les objectifs pour lesquels des opérations sont en cours ou ont été réalisées en 2020.

Présentation d'**opérations** réalisées en lien avec cet objectif. Le maître d'ouvrage de l'opération est indiqué entre parenthèses.

Attention : toutes les opérations liées à l'objectif et figurant au Contrat ne sont pas décrites. Sont mentionnées uniquement les principales opérations en cours ou réalisées en 2020.

Bilan 2020 de l'objectif



Volet M : milieux aquatiques et risques naturels

OBJECTIF M1 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Cet objectif à caractère transversal porte sur l'ensemble des milieux aquatiques : les cours d'eau, les zones humides et le lac d'Annecy. En cohérence avec le SDAGE*, le Contrat de bassin recommande que la mise en œuvre de ses objectifs (notamment ceux portant sur la prévention des risques naturels) prenne en compte l'enjeu de préservation et de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

Les thématiques envisagées dans ce chapitre sont vastes (espace de bon fonctionnement des cours d'eau, restauration hydromorphologique des cours d'eau, protection et gestion des zones humides, préservation et restauration du lac d'Annecy, espèces exotiques envahissantes) et les actions ambitieuses.

De nombreuses phases d'étude ont démarré sur 2017-2020 et quelques réalisations ont été lancées voir finalisées (berges de Glière à Doussard, premiers travaux sur le Malnant à Thônes).

11 signataires engagés

9 démarches préalables

33 opérations en cours

5 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu sur 2017-2023 : 9 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 889 946 €

- AERMC : 99 437 €

M1

M1-1: Cartographie des Espaces de Bon Fonctionnement non étudiés (SILA*)

Un cours d'eau fonctionne bien et assure de nombreuses fonctions (dissipation de l'énergie en crue, circulation de la faune et des matériaux, ressource en eau...) s'il dispose d'un espace suffisant pour évoluer : il s'agit de « l'Espace de Bon Fonctionnement ». Il est essentiel de le cartographier pour pouvoir le protéger et si besoin le restaurer.

Le SILA* a lancé début 2019 une étude destinée à poursuivre sur 94 km de nouveaux cours d'eau cette cartographie, initiée en phase d'élaboration du Contrat. Elle a été établie conjointement avec le plan de gestion sédimentaire (voir action M2-1). Le travail s'est poursuivi en 2020 et les résultats définitifs seront présentés début 2021.

M1-1: Maîtrise foncière de l'Espace de Bon Fonctionnement des affluents du Bout du lac (CCSLA*)

La CCSLA* accompagne depuis plusieurs années ses projets de restauration de cours d'eau par des acquisitions foncières au sein des EBF*. Le programme d'acquisition se termine sur la plaine de Mercier et les rives de la Glière dans le Bourg de Faverges et se poursuit sur les rives du Nant de Montmin.



M1-2 : Restauration hydromorphologique du ruisseau de Seysolaz et du marais du puits de l'Homme (CCFU*)

Le marais du puits de l'Homme, sur la commune de Sillingy, fait l'objet d'une exploitation agricole depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Un réseau de drains débouche dans le ruisseau de Seysolaz, qui traverse l'ensemble du marais. La CCFU* mène une réflexion pour permettre une restauration de la zone humide et du ruisseau de Seysolaz tout en maintenant l'activité agricole sur le secteur.

La mission de maîtrise d'œuvre lancée en 2018 s'est poursuivie en 2019, toujours au stade étude. Les premières conclusions s'avèrent complexes à mettre en œuvre. La CCFU* s'est donnée le temps de la réflexion et a repris le travail sur ce sujet depuis l'été 2020.

M1-2 : Travaux sur le Nom (CCVT*)

Ce projet concerne le Nom dans la traversée de Thônes, en amont immédiat de sa confluence avec le Fier. Sur ce secteur, des risques avérés de débordement en crue ont été identifiés. Les travaux envisagés consistent à augmenter la capacité du lit, notamment en abaissant le niveau du fond. Cette opération implique l'arasement du seuil de la Reisse, aujourd'hui infranchissable. Trois seuils de calage intermédiaire seront mis en place, tous franchissables par la faune piscicole.

La phase étude est aujourd'hui terminée et l'année 2020 a été consacrée à la finalisation des dossiers réglementaires. Les travaux seront réalisés en 2021.

A noter que les excédents de matériaux du chantier seront réinjectés dans la plaine du Fier, conformément aux préconisations du plan de gestion sédimentaire du bassin.



Nom – seuil de la Reisse ©SILA



M1-2 : Restauration hydromorphologique du Malnant (CCVT*)

Le secteur du Malnant a connu par le passé mais aussi très récemment de nombreuses catastrophes naturelles (avalanches et crues torrentielles). Afin d'appréhender de façon plus globale le problème du transport sédimentaire, important sur ce cours d'eau, mais aussi des phénomènes d'érosion, un plan de gestion a été réalisé en 2016. Le plan d'actions prévu met notamment en avant la restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau.

Dans le cadre de l'intégration de la nouvelle compétence GEMAPI*, la CCVT* a repris la maîtrise d'ouvrage de ce dossier. Des premiers travaux d'urgence en matière de sécurisation ont été réalisés en 2019. Les procédures administratives nécessaires ont été menées en 2020 pour une mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion à partir de 2021.



Viéran ©SILA*



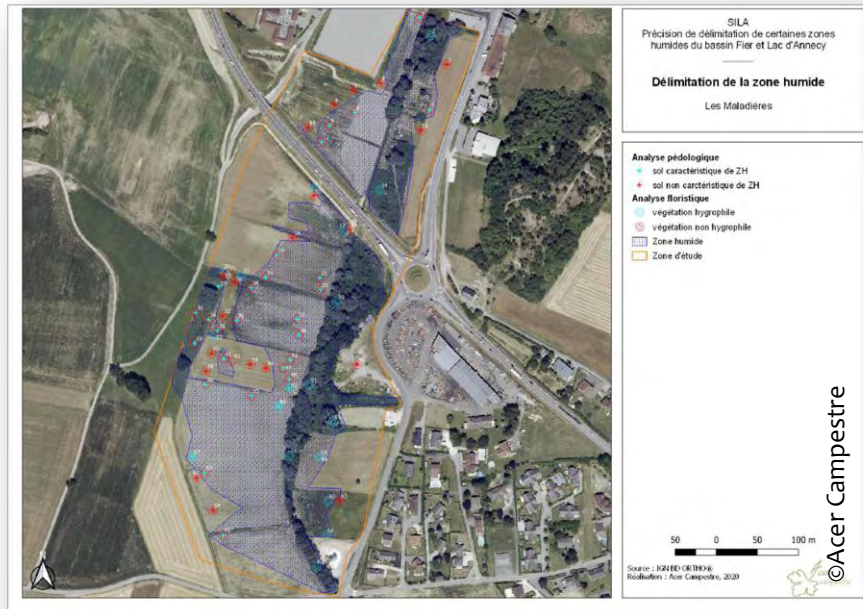
TRAVAUX 2019

Malnant ©SILA*

M1-2 : Restauration hydromorphologique du Fier et du Viéran dans le Vallon (Grand Anney)

Une mission de maîtrise d'œuvre a démarré en juillet 2020 pour mener à bien le projet de restauration hydromorphologique du Viéran ainsi qu'une étude de faisabilité sur le Fier dans le Vallon. Un premier Comité technique s'est tenu le 17 septembre 2020, afin que chacun des partenaires puisse réagir sur le diagnostic initial. Les travaux sur le Viéran, visant un reméandrage du cours d'eau et la restauration de son espace de bon fonctionnement, sont projetés pour 2022.

De façon simultanée, le Grand Anney, en coordination avec les communes d'Anney et d'Epagny - Metz Tassy, a initié la révision du plan de gestion du site du Vallon du Fier établi en 2010. L'objectif est d'assurer une cohérence entre toutes les démarches et les projets lancés sur le Vallon.



M1-4 : Sensibilisation des collectivités en charge de l'urbanisme afin de mieux prendre en compte les zones humides (SILA*)

Le SILA* a pour mission de sensibiliser et d'accompagner les élus et les services des collectivités en charge de l'urbanisme sur le thème des zones humides. Il s'agit de profiter des procédures de révision ou d'élaboration des documents d'urbanisme (PLU*, POS*, cartes communales, SCOT*) pour améliorer la prise en compte des zones humides recensées. Une seule procédure a fait l'objet d'un avis formalisé en 2020 (modification simplifiée du PLU de Thônes). De premiers échanges sont à noter avec Grand Anney dans le cadre de l'élaboration du PLUiHD.

M1-3 : Actualisation de l'inventaire ZH* (SILA*)

La localisation des zones humides du bassin est relativement bien connue à travers l'inventaire départemental. En revanche, le périmètre précis de chacune d'elle est plus ou moins fin selon le niveau de prospection dont elle a bénéficié. De plus, l'inventaire n'étant pas exhaustif, il est probable que certaines zones humides ne soient pas répertoriées.

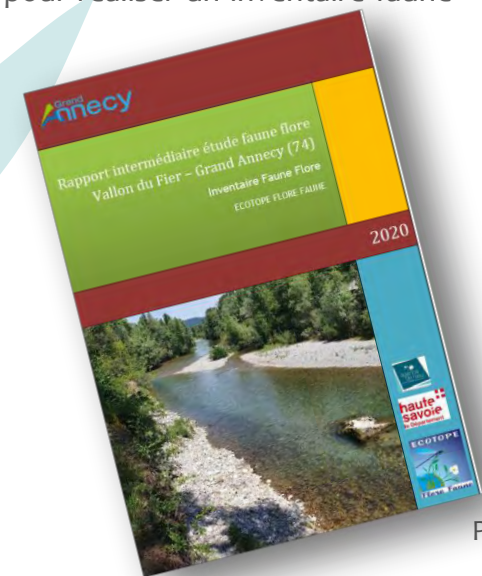
Il s'agit d'affiner la cartographie de zones humides situées sur des secteurs à enjeux, notamment en lien avec des projets d'aménagement futurs. Les résultats ont vocation à être transmis aux EPCI* et aux communes, de façon à ce qu'ils intègrent l'enveloppe des zones humides dans leurs projets.

La phase de terrain a démarré en juin 2020 sur plusieurs secteurs définis précédemment avec les collectivités. L'étude a été finalisée fin 2020.

M1-5 : Elaboration du plan de gestion du Vallon du Fier (Grand Anney*)

En parallèle au lancement de la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de renaturation du Viéran, Grand Anney a missionné le cabinet Ecotope pour réaliser un inventaire faune-flore sur le Vallon du Fier.

Ce document marque le commencement du processus de révision du plan de gestion du Vallon du Fier. Les inventaires ont débuté au printemps 2020 et se poursuivront sur le premier semestre 2021.





M1-5 : Mise en œuvre du plan de gestion du marais de l'Enfer (SILA*, Asters*, commune de St-Jorioz)

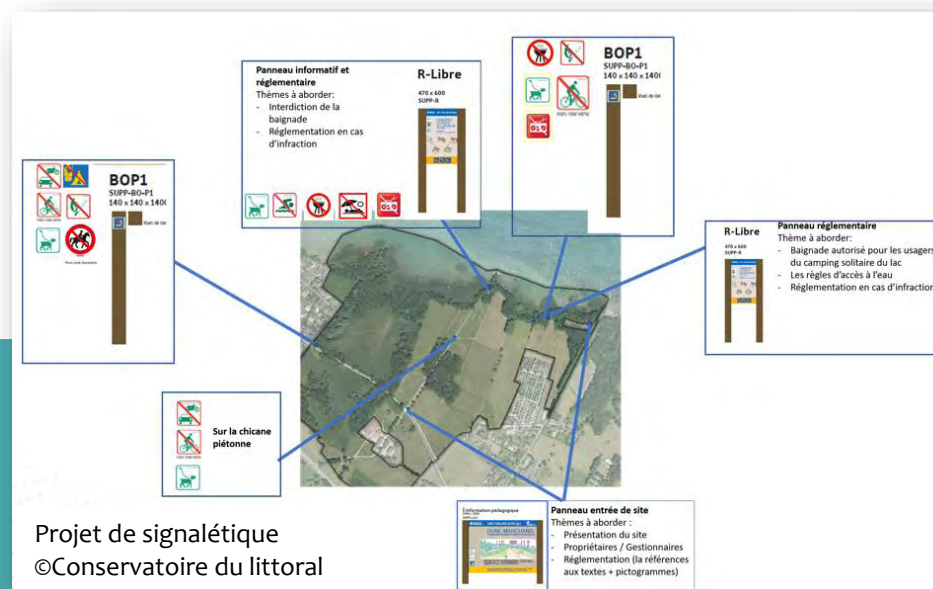
Le marais de l'Enfer, sur la commune de St-Jorioz, fait partie du réseau Natura 2000 de la Cluse du Lac. L'élaboration du plan de gestion, portée par le SILA* et réalisée par Asters*, s'est conclue en septembre 2018. Le nouveau document de gestion permet de clarifier la gouvernance du site et de mobiliser des moyens pour son entretien, sa restauration et sa valorisation.

La mise en œuvre des actions du plan de gestion se poursuit sur 2020, avec quatre maîtres d'ouvrage principaux : le SILA*, Asters*, le Conservatoire du littoral et la commune de St-Jorioz. En 2020, le chantier de révision de la signalétique a été lancé, sous la houlette du Conservatoire du littoral. De nouveaux panneaux seront posés en 2021. Ils mettront notamment l'accent sur la réglementation en vigueur sur le site.

M1-5 : Mise en œuvre du plan de gestion du Marais du Bout du Lac (Asters*)

L'intérêt écologique du Marais du Bout du Lac, intégré à la Réserve Naturelle Nationale du Bout du Lac, n'est plus à démontrer. Asters* poursuit ses travaux de gestion et de restauration de ce milieu fragile. En 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Entretien des végétations hydrophiles sur les secteurs de bas-marais et de prairies humides : broyage de restauration sans exportation.
- Restauration de zones humides : bouchage de drains, étrépage, réouverture de milieux par broyage forestier.



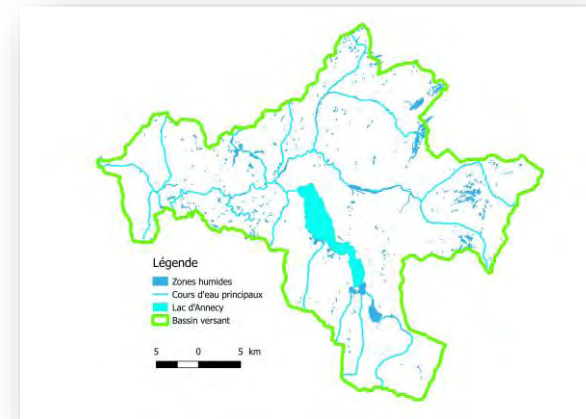


M1-5 : Mise en œuvre du plan de gestion de la zone humide de Champ Laitier (ONF*)

Cette zone humide d'intérêt patrimoniale, située en limite est du bassin Fier & lac, se situe sur le plateau de Champ Laitier, aux portes du célèbre plateau des Glières. Le plan de gestion est en cours de finalisation par l'ONF*. De premières actions ont été mises en œuvre en 2020 par anticipation :

- Abattage des semenciers d'épicéa pour limiter la colonisation de la tourbière par les semis d'épicéa ;
- Arrachage des semis d'épicéa.

Le travail se poursuivra en 2021, avec la mise en œuvre d'autres actions inscrites au plan de gestion.



M1-5 : Mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH*) sur le bassin Fier & Lac d'Annecy (SILA*)

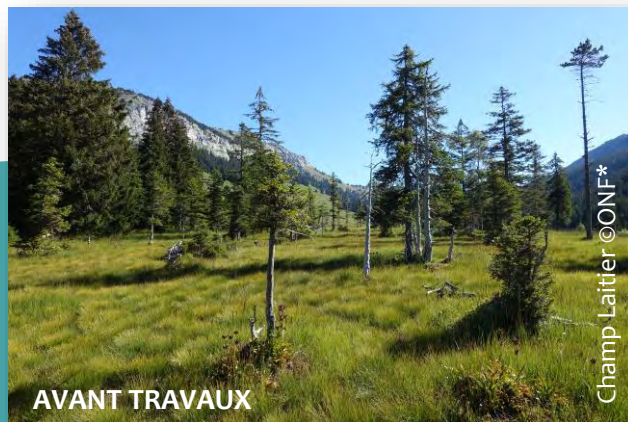
L'objectif principal d'un PGSZH* est de construire une politique de préservation des zones humides à l'échelle du bassin versant, en phase avec la réalité du territoire.

Le SILA* a été chargé d'animer la réalisation d'un PGSZH* sur tout le bassin versant Fier & Lac, en étroite collaboration avec les EPCI* concernés.

La thématique « zones humides et foncier » était envisagée en 2020, mais les divers événements (crise sanitaire, report des élections) n'ont pas permis de la développer. Elle sera poursuivie en 2021.

Les retours d'expérience sur l'application de la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC) en zones humides font apparaître des difficultés. Face à ce constat, le territoire a souhaité engager une réflexion pour faciliter et intégrer sa mise en place :

- Un appui technique à l'application de l'évitement et de la réduction est mis à disposition des maîtres d'ouvrage publics ou privés par le SILA.
- Une étude sur les besoins de compensation du territoire et la capacité du bassin versant à y répondre a été lancée fin 2020.





M1-8 : Programme de protection et de restauration des roselières lacustres : seconde tranche de travaux (SILA*)

La seconde tranche de travaux sur les roselières lacustres est en phase de préparation. Une mission d'AVP* a permis en 2015 de mettre à jour le projet initial de 2008 sur le Bout du Lac, le Marais de l'Enfer et le sentier des roselières. Un nouveau site sur la commune de Sevrier (les Avollions) a également été identifié. Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé début 2019. Les travaux, initialement prévus à l'automne 2020, ont été retardés du fait de la crise sanitaire. Ils démarreront en octobre 2021.

Comme pour la première phase de chantier, la mise en culture des plants de roseaux et des scirpes est réalisée à partir de souches locales par les élèves de l'ISETA* de Poisy, avec l'appui technique de la CNR*. Les opérations, débutées en 2018, se sont poursuivies en 2020.



Entretien des tontines ©SILA*

M1-8 : Animation de la commission Lac et Prospective (SILA*)

Le lac d'Annecy est doté depuis 2008 d'un espace de discussion entre les élus, les usagers et les scientifiques : la commission Lac et Prospective. Co-pilotée par l'Etat, elle a été instaurée dans le but de faciliter une cohabitation harmonieuse des usages sur le lac tout en préservant son équilibre écologique.

La première partie de l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire ainsi que par le renouvellement des équipes municipales. La Commission n'a donc pas pu se réunir sous sa forme habituelle, même si plusieurs visioconférences ont eu lieu au printemps entre l'Etat, le SILA* et les communes riveraines pour se concerter sur les modalités de déconfinement des usages liés au lac.

En novembre 2020, le collège des élus s'est réuni et a permis de sensibiliser les nouveaux élus sur plusieurs sujets (motorisation sur le lac, marnage, espèces exotiques envahissantes, étude micropolluants dans les sédiments littoraux, gestion des pollutions accidentelles).





Chantier Renouée Plaine du Fier ©Département

M1-9 : Gestion des espèces exotiques envahissantes dans la Plaine du Fier (Département)

Les espèces exotiques envahissantes disposent d'un fort pouvoir de multiplication qui leur permet de rapidement coloniser l'endroit où elles sont disséminées. En se multipliant au détriment des espèces locales, elles appauvrissent la biodiversité du milieu.

Comme de nombreux secteurs du territoire, la plaine du Fier (de la Balme-du-Thuy à Dingy-St-Clair) est confrontée au développement d'espèces invasives, notamment la Renouée du Japon. En 2020, une opération de déterrage précoce a été réalisée par le Département, en lien avec la stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin Fier & lac. Les travaux sont réalisés par une association de prévention de la délinquance.

M1-9 : Plantes exotiques envahissantes (SILA*) : inventaires complémentaires et action de formation

Le SILA* a lancé en juin une prestation visant à **compléter le diagnostic** réalisé lors de l'élaboration de la stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin Fier & Lac d'Annecy. Des inventaires complémentaires ont été réalisés sur certains secteurs non visités lors du diagnostic initial, qui méritaient des investigations afin de compléter les actions pour limiter la propagation des espèces ciblées.

Le SILA*, en tant que coordinateur à l'échelle du bassin versant sur la thématique, a organisé en juin une **formation** auprès des agents et prestataires des EPCI*, sur le **détterrage précoce** de plantules et la surveillance d'apparition de nouveaux plants. Il s'agit d'un élément primordial dans la stratégie de lutte contre les PEE* sur le territoire.

La CCFU*, le Département, Grand Annecy et la CCVT* ont réalisé des journées test de mise en œuvre du déterrage précoce sur leurs territoires respectifs.



Buddléia ©SILA*



OBJECTIF M2 : Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long des cours d'eau

Les cours d'eau du bassin versant sont caractérisés par une dynamique morpho-sédimentaire très active. Les dysfonctionnements en matière d'équilibre sédimentaire peuvent être de deux ordres : problème local de blocage du transit sédimentaire au niveau d'un ouvrage ou bien problèmes plus généraux d'exhaussement ou d'incision sur des tronçons de cours d'eau.

Les mesures envisagées dans le Contrat de bassin pour rétablir l'équilibre sédimentaire vont souvent de pair avec la reconquête des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et de la mobilité latérale du lit. Certains seuils peuvent également cumuler des problèmes de transit sédimentaire et de franchissabilité piscicole, d'où des projets de restauration globaux de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).

M2-1 : Elaboration d'un plan de gestion sédimentaire (SILA*)

Une rivière recherche en permanence son équilibre entre les matériaux qu'elle déplace et l'eau qu'elle peut évacuer. Elle y parvient en déposant une partie des sédiments qu'elle transporte et en érodant ses berges. Le plan de gestion sédimentaire définit des **OUTILS** permettant de suivre l'évolution du transport solide sur le bassin versant, d'identifier les **ACTIONS COHERENTES** à mettre en œuvre pour maintenir l'équilibre (curage / recharge) et ainsi de cadrer les interventions dans les cours d'eau.

Le SILA* a lancé début 2019 l'étude destinée à réaliser ce plan de gestion. Il a été établi conjointement avec la cartographie des EBF* prioritaires (voir action M1-1). La rédaction des fiches actions est en cours. Le plan de gestion sera finalisé début 2021, après validation du programme d'actions par l'ensemble des partenaires sur le territoire.

3 signataires engagés

1 démarche préalable

2 opérations en cours

3 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 35 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 171 038 €

- AERMC : 171 038 €

Co-financement pour
tvx ouvrages
comptabilisé sur
objectif M3

M2





OBJECTIF M3 : Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et des habitats aquatiques

En 2017, près de 300 ouvrages sur le territoire du Contrat étaient difficilement ou totalement infranchissables par les poissons. Or la libre circulation des espèces animales aquatiques est l'une des conditions du bon fonctionnement des cours d'eau. Le Contrat de bassin réalise un focus sur les 36 ouvrages considérés comme prioritaires pour la réalisation d'études de faisabilité et de travaux de restauration de la franchissabilité. Pour 29 de ces ouvrages, l'Etat a fixé des obligations réglementaires en matière de travaux à leurs propriétaires. De nombreuses actions inscrites au Contrat ont débuté depuis 2017 pour ce volet.



6 signataires engagés

1 démarche préalable

11 opérations en cours

10 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **56 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 586 692 €
- AERMC : 1 116 500 €

M3

M3-2 : Plusieurs seuils sur le Viéran (AREA)

Au moment de la construction de l'autoroute A41 reliant Annecy à Chamonix (milieu des années 1970), des travaux conséquents de déviation du Viéran ont été réalisés. Le lit du Viéran a été déplacé et plusieurs seuils ont été construits afin de rattraper la pente du fond du lit, complètement modifiée. Ces seuils sont des ouvrages parfois très conséquents (plusieurs mètres de haut) et souvent totalement infranchissables par la faune piscicole.

AREA a lancé une étude globale de rétablissement de la franchissabilité sur ce tronçon du Viéran en 2018. Des premiers scénarios d'intervention ont été présentés aux partenaires en octobre 2018. Le sujet étant complexe, la phase étude s'est poursuivie en 2019 et 2020. Les scénarios d'intervention sont désormais actés et les travaux sont prévus à partir de 2021.



M3-2 : 2 seuils sur le Méléze à Dingy-Saint-Clair et seuil des pêcheurs sur le Fier (Département)

Le Département a lancé divers chantiers de restauration de la continuité écologique sur ses ouvrages :

- Pour le Méléze : Des travaux ont été réalisés sur 2 seuils, afin d'assurer la franchissabilité piscicole. Ils sont aujourd'hui terminés.
- Pour le Fier dans la Plaine : le seuil des pêcheurs, en mauvais état, a fait l'objet de plusieurs renforcements d'urgence. Il est en effet essentiel pour maintenir le niveau du lit du Fier dans la plaine, qui a confirmé sa tendance à l'enfoncement au vu des derniers levés topographiques réalisés. Pour assurer sa franchissabilité, il est indispensable de réaliser des travaux d'envergure. Plusieurs scénarios techniques ont été proposés aux élus. Le choix d'un renforcement du seuil accompagné d'un coursier en rive droite a été fait. Les travaux seront réalisés à partir de 2021.



Seuil des pêcheurs ©SILA*



AVANT TRAVAUX

Seuil amont Méléze ©SILA*



APRES TRAVAUX

Seuil amont Méléze ©SILA*



OBJECTIF M4 : Améliorer la connaissance et le suivi des peuplements piscicoles et astacicoles

La connaissance des peuplements piscicoles et astacicoles sur le territoire du Contrat de bassin est à améliorer. Sur le volet piscicole, les connaissances sont parfois anciennes : il est nécessaire de les réactualiser sur certains secteurs afin de juger de l'état de santé des populations avant le démarrage des actions du Contrat. Un monitoring sur le plus long terme viendra ensuite alimenter le dispositif de suivi des actions du Contrat.

Conformément aux dispositions du SDAGE* relatives aux espèces patrimoniales, le Contrat de bassin intègre un suivi des populations de truites méditerranéennes de l'Ire et des populations d'écrevisses à pattes blanches sur les affluents du Fier. Toutes ces actions ont démarré en 2018 et se poursuivent.

M4-1: Suivi des peuplements piscicoles (SILA*)

Dans le cadre du protocole de suivi global de la qualité des cours d'eau qui a démarré en 2020 (action Q1-1), le SILA réalise un monitoring des populations piscicoles du territoire. Les stations ont été choisies afin d'assurer une complémentarité avec les réseaux de suivi déjà existants (FDPPMA74*, OFB*).

2 signataires engagés

0 démarche préalable

2 opérations en cours

2 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 69 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 58 697 €

- AERMC : 62 447 €

M4





M4-1 : Suivi des populations de truites natives de l'Ire (FDPPMA74*)

L'étude génétique des populations de truites du bassin du lac d'Annecy menée par la FDPPMA74* et l'INRAE* en 2009 a révélé la présence d'une population de truites sédentaires de souche autochtone (méditerranéenne) sur l'Ire amont. Il s'agit de l'unique population native sur le bassin du lac. En complément des données quantitatives collectées par la FDPPMA* dans le cadre de son observatoire, de nouvelles analyses génétiques ont été réalisées en 2019 pour qualifier l'évolution de la population. Le rapport final a été rendu en octobre 2020. Il indique que, si la population reste fonctionnelle et équilibrée au niveau démographique, l'hybridation constatée avec la souche atlantique est de plus en plus importante (comparaison avec 2009), ce qui induira à terme une perte du potentiel adaptatif de cette population aux torrents de montagne.



M4-1 : Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches sur les affluents du Fier (FDPPMA74*)

L'écrevisse à pattes blanches, espèce vulnérable et en danger sur le plan national et international, a été recensée sur 14 petits affluents situés dans les sous-bassins du Fier et de la Fillière. Si certaines populations sont en bonne santé, l'espèce reste très vulnérable aux pressions. Etant donné l'enjeu de préservation de cette espèce patrimoniale, le Contrat de bassin prévoit son monitoring. Il s'agit :

- De délimiter les linéaires colonisés (prospections régulières),
- De déterminer l'état de santé et la fonctionnalité des populations,
- D'évaluer la dynamique des populations entre le début et la fin du Contrat.

Le suivi mis en place depuis plusieurs années s'est poursuivi en 2020.



OBJECTIF M5 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des risques hydrauliques

Afin d'organiser la gestion de crise en cas d'inondation, le Contrat de bassin prévoit l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS*) sur plusieurs communes et l'actualisation des PCS* de certaines communes nouvelles. La maîtrise d'ouvrage de ces actions relève des communes.

L'élaboration et la mise à jour de PCS* sont terminées pour certaines collectivités. D'autres se mettent en ordre de marche pour rédiger ces documents en interne (formations).

Il convient de noter que la prise en compte des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau dans les documents d'urbanisme (cf objectif M1) permettra de renforcer la prise en compte des risques hydrauliques dans l'aménagement du territoire.

M5-2 : Elaboration d'un PCS* (commune de Lathuile)

La commune de Lathuile a élaboré un nouveau PCS* en 2020.

Le SILA, dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation, organise gratuitement au sein de ses locaux des sessions de formation dont l'objectif est d'accompagner les communes pour la rédaction en interne de leur PCS*. Ces sessions, qui ont débuté en octobre 2019, sont animées par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la Préfecture. De nombreuses communes du bassin versant participent à ces ateliers. Ils devaient se terminer en octobre 2020 à Lathuile, par un exercice de gestion de crise. Du fait de la situation sanitaire, ce dernier a été reporté à début 2021.

10 signataires engagés

2 démarches préalables

2 opérations en cours

6 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **52 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 0 €

- AERMC : 0 €

M5





OBJECTIF M6 : Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques

Outre les mesures relatives à la connaissance et à la prise en compte du risque, la stratégie de gestion du risque inondation portée par le Contrat de bassin consiste à agir sur les aléas et diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens exposés. La préservation des champs d'expansion de crues, le ralentissement dynamique des crues, la gestion des boisements de berge, la protection contre les érosions et la réduction de la vulnérabilité des secteurs exposés sont autant de leviers qu'il est possible d'utiliser. Toutes ces actions ont bien entendu un lien évident avec les mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau ciblées dans l'objectif M1.

Un lien fort existe entre le Contrat de bassin et la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI*), dont le SILA* est porteur. Les mêmes objectifs sont affichés et plusieurs actions communes figurent dans les deux documents.

M6-1 : Gestion des boisements de berge : diagnostic complémentaire et réalisation d'un plan d'actions (SILA*)

Le Contrat de bassin proposait un état des lieux (2013) et un plan de gestion des boisements de berge sur le bassin Fier & lac. En 2019, peu d'interventions de gestion ont été lancées. Par ailleurs, plusieurs crues et événements météorologiques majeurs sont survenus (mai 2015, janvier 2018...), rendant probablement obsolète tout ou partie des constats réalisés en 2013.

Le SILA a lancé fin 2020 une étude complémentaire sur ce sujet, visant à réactualiser les données d'inventaire et à proposer une programmation de travaux pour les années à venir. Ce programme tiendra compte des priorités identifiées sur le terrain, mais aussi des choix stratégiques des collectivités (EPCI*, SILA*) en matière de budget à consacrer et de modalités d'intervention. La phase de terrain a débuté en novembre 2020.

4 signataires engagés

2 démarches préalables

6 opérations en cours

1 opération terminée

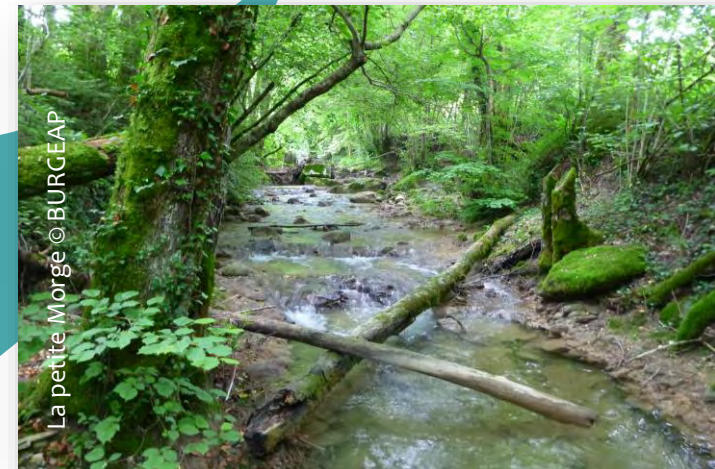
Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu sur 2017-2023 : 5 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 24 300 €

- AERMC : 28 500 €

M6





M6-1 : Restauration et entretien des boisements de berge et gestion des embâcles sur le territoire de la CCFU* (CCFU*)

La CCFU a réalisé début avril 2020 une opération d'enlèvement d'embâcles sur le Fier, au niveau du pont des Liasses et en aval de la Mer des rochers.

Cette action se poursuivra dans les années à venir par une surveillance régulière de ce secteur, sujet de façon récurrente aux accumulations de bois morts.



M6-3 : Aménagements hydrauliques sur le Var et le Nant (CCVT*)

La commune de la Clusaz a lancé depuis 2015 une réflexion sur l'amélioration du dispositif de protection du village contre les crues du Nant. Il s'agit notamment de créer une plage de dépôt sur le Var et de remettre aux normes un ouvrage de ralentissement des crues (barrage sec) sur le Nant. Le portage du dossier a été transféré courant 2018 sous la maîtrise d'ouvrage de la CCVT*. La phase de MOE* s'est poursuivie en 2019 et en 2020 (montage des dossiers réglementaires). Le projet rencontre des difficultés sur le plan foncier au niveau de certaines parcelles ciblées pour les interventions. De premiers travaux sont envisagés à partir de 2021.

M6-5 : Diagnostic des digues classées (CCVT*)

La CCVT* a lancé fin 2020 une étude de diagnostic des digues de son territoire, afin de se conformer à la législation en vigueur. La prestation se poursuivra pendant toute l'année 2021.

M6-5 : Diagnostic des digues classées (CCSLA*)

Les travaux d'amélioration des continuités écologiques dans le bourg de Faverges impliquent une réflexion sur les ouvrages identifiés comme des digues le long de la Glière. La CCSLA* a lancé fin 2018 le processus de définition du système d'endiguement au niveau de Faverges. Les études se sont poursuivies en 2019 et en 2020, conformément à la réglementation en vigueur (visite technique approfondie des ouvrages, étude de danger, dossiers techniques et administratifs). Les élus seront amenés à se prononcer prochainement sur le niveau de protection qu'ils souhaitent arrêter pour les ouvrages.



Volet Q : qualité de l'eau

OBJECTIF Q1 : Disposer d'un état des lieux de la qualité de l'eau qui permette de suivre et d'évaluer l'efficacité du Contrat de bassin

En phase d'élaboration du Contrat, il a été constaté que les données disponibles en matière de qualité de l'eau étaient hétérogènes, incomplètes et parfois anciennes. Si elles permettent de cibler les principaux points noirs, elles ne sont pas suffisantes pour évaluer l'efficacité des actions du Contrat de bassin. Il a donc été prévu dès le démarrage du Contrat de réaliser un état initial et de mettre en place un observatoire du suivi de la qualité de l'eau, qui est opérationnel depuis 2020.

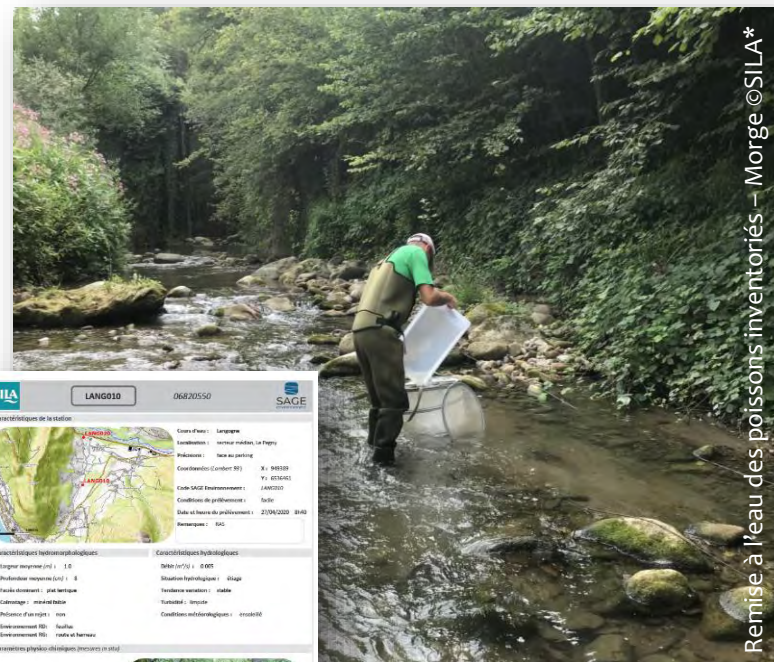
Le programme scientifique de suivi du lac d'Annecy sera bien entendu poursuivi et les résultats intégrés à l'observatoire construit à l'échelle du bassin versant Fier & Lac.

Une réflexion spécifique a été menée en 2019 sur le thème des Rejets Urbains par Temps de Pluie (RUTP*) et la possibilité de mettre en place un suivi de leur impact sur le milieu, notamment au niveau du bassin versant du lac.

Q1-1 : Observatoire de la qualité des eaux sur le territoire du Contrat de bassin (SILA*)

L'observatoire de suivi de la qualité des cours d'eau, conçu en 2019, est opérationnel depuis le printemps 2020. Il s'agit d'un suivi tout compartiment (physico-chimique et biologique), dont les 17 stations ont été positionnées de façon complémentaire avec les réseaux existants (Agence de l'eau, FDPPMA74*, OFB*).

Les résultats permettront d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place dans le cadre du Contrat de bassin.



SILA LANG010 06/2020

Caractéristiques de la station

Cours d'eau : Langagne
 Localisation : secteur middle, Le Prety
 Références : site de sondage
 Coordonnées (Coord. BE) X : 949380
 Y : 6735451
 Code SAGE (Système) : J480200
 Conditions de prélèvement : surface
 Date et heure du prélèvement : 21/04/2020 09:40
 Remarque : SAC

Caractéristiques hydro-morphologiques

Longueur moyenne (km) : 1.0
 Périodicité moyenne (s) : 8
 Facilité d'accès : plat, vertique
 Colmatage : moyen/élevé
 Pollution d'origine : mixte
 Environnement BE : rural
 Environnement BE : rural et herminé

Caractéristiques hydrologiques

Niveau (m) : 0.05
 Situation hydrologique : litige
 Instabilité versant : stable
 Turbulence : simple
 Conditions hydrologiques : étroit/0

Paramètres physico-chimiques (mesures in situ)

Temp. Air	pH	Conductivité
°C		µS/cm
17.0	8.1	418
Temp. Eau	O2 dissous	O2 saturé
17.2	10.0%	16
10.2	8.5	363

Remarque sur les conditions d'interprétation : voir notice préliminaire à l'acte

1 signataire engagé

0 démarche préalable

3 opérations en cours

1 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **42 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 223 479 €
- AERMC : 223 479 €





Q1-1 : Diagnostic qualité complémentaire sur les cours d'eau (SILA*)

Le SILA a lancé une étude complémentaire afin de compléter le diagnostic de qualité des cours d'eau réalisé en 2018-2019. Cette prestation a débuté au printemps 2020. Elle se terminera mi 2021.

L'objectif est double : d'une part réaliser des analyses complémentaires sur des secteurs orphelins (défaut d'information) et d'autre part collecter de la donnée sur des secteurs connaissant des perturbations dont les origines ne sont pas identifiées.



Prélèvements sur la Bornette ©SILA*

Q1-1 : Poursuite du suivi de la qualité des eaux du lac d'Annecy (SILA*)

La qualité du lac d'Annecy est suivie annuellement par le SILA* depuis 1966 en partenariat avec l'INRAE* de Thonon-les-Bains (CARTELE*) qui assure les prélèvements et les analyses. Le suivi s'est densifié au fil du temps et s'appuie aujourd'hui sur des paramètres physico-chimiques, piscicoles et hydrobiologiques (phyto-plancton, zoo-plancton et macrobenthos). Il vient compléter le suivi du plan d'eau réalisé tous les 6 ans dans le cadre du réseau de contrôle et de surveillance (RCS*) de la DCE*.

Une nouvelle convention de partenariat entre le SILA* et l'INRA* a été signée pour la période 2018-2021. Le suivi a été réalisé en 2020 comme chaque année.



OBJECTIF Q2 : Réduire les apports polluants véhiculés par le ruissellement en zone urbaine

La réduction des Rejets Urbains par Temps de Pluie (RUTP*) constitue l'un des axes majeurs du volet Q du Contrat. Cette priorité se justifie au regard de l'impact potentiellement très important de ces rejets sur la qualité des milieux et de la très faible prise en compte de cette problématique dans la gestion actuelle des eaux pluviales. Un programme d'actions est prévu sur toute la durée du Contrat, sous pilotage et (co)maitrise d'ouvrage du SILA*. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les résultats du Schéma général d'assainissement (cf opération Q5-1), dont l'élaboration a pris fin en 2019 pour le volet eaux usées et s'est poursuivi en 2020 pour le volet eaux pluviales.

Trois axes de travail ont été retenus :

- L'amélioration de la connaissance du patrimoine et l'intégration de la gestion qualitative des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme ;
- La mise en œuvre de mesures de gestion et le cas échéant de travaux d'investissement ;
- L'information, la sensibilisation et le développement des échanges entre acteurs et usagers des réseaux d'eaux pluviales.

2 signataires engagés

2 démarches préalables

4 opérations en cours

4 opérations terminées

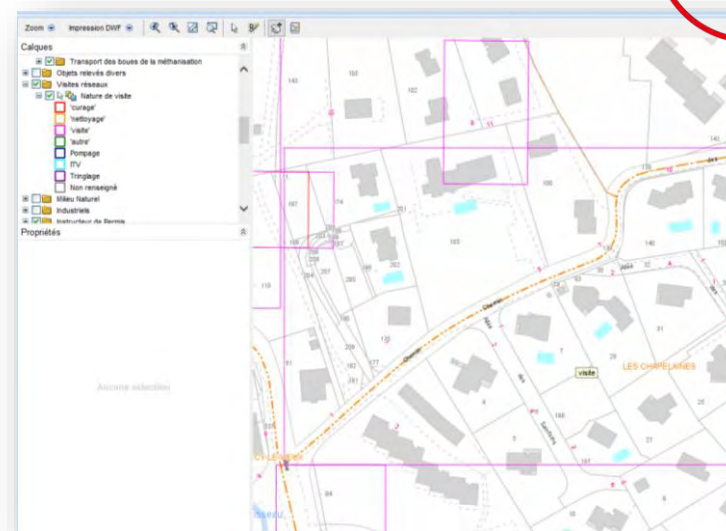
Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu sur 2017-2023 : **52 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 886 200 €

- AERMC : 750 000 €

Q2



Q2-2 : Mise en œuvre du diagnostic permanent et de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (SILA*)

La mise en œuvre de la gestion patrimoniale vise à diminuer les entrées d'eaux parasites, diminuer les volumes envoyés sur SILOE et les rejets liés aux déversoirs d'orage, optimiser la durée de vie du patrimoine et diminuer les consommations énergétiques.

Le SILA* s'est doté depuis plusieurs années des moyens humains et matériels nécessaires. Les données du SGA* ont été intégrées, ce qui a permis de compléter le dispositif et de disposer d'un état initial complet et détaillé du réseau. L'objectif est de déboucher à terme sur un outil d'aide à la décision performant et fiable en vue de la programmation des interventions.



Q2-2 : Création d'un bassin de stockage / restitution sur la rive gauche du lac – Saint-Jorioz et Doussard (SILA*)

Lors d'épisodes pluvieux importants, des débordements du réseau d'assainissement ont été observés au niveau de Saint-Jorioz. Le projet consiste à mettre en place sur le réseau un bassin de stockage/restitution qui permettra de mieux gérer la capacité du collecteur intercommunal de la rive gauche et les volumes envoyés sur l'UDEP* SILOE (diminution des éventuels rejets au Fier via les déversoirs d'orage).

Les travaux du bassin ont débuté en septembre 2019 et se sont terminés fin 2020. Le chantier s'est bien déroulé, sans imprévu majeur. Les travaux de réhabilitation du réseau et de refoulement du poste de Vieille Eglise, inclus dans l'opération, sont également terminés.



Bassin de stockage / restitution de St Jorioz © SILA*

Q2-8 : Elaboration d'outils facilitant la mise en œuvre de solutions adaptées à la gestion des eaux pluviales à la source (SILA*)

Dans le cadre du SGA*, le SILA a confié au bureau d'études en charge du volet Eaux Pluviales des missions d'accompagnement à la mise en œuvre du zonage EP*. Plusieurs outils ont été mis en place :

- **Outil d'aide à la consultation du zonage pluvial**, destiné aux services instructeurs. Il permettra à partir de la localisation du projet, d'éditer une fiche de synthèse personnalisée des principales règles applicables au projet.
- **Accompagnement opérationnel concret pour un changement de pratiques** dans le cadre d'un projet d'aménagement (aménagement ou requalification d'un espace public de taille moyenne): deux projets sont concernés actuellement sur la commune d'Annecy.
- **Ateliers de formation par métier**, permettant de sensibiliser sur les enjeux, de s'approprier la nouvelle réglementation, d'échanger sur des cas concrets. Ces ateliers, qui ont débuté en octobre 2020, sont destinés aux instructeurs des dossiers d'urbanisme sur le volet EP* et aux aménageurs d'espaces publics (maîtres d'œuvre, bureaux d'études VRD, promoteurs immobiliers).



OBJECTIF Q3 : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses

Le Contrat de bassin a fait de la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses l'une de ses priorités compte tenu de leur présence avérée dans le milieu, particulièrement au niveau de l'agglomération annécienne (Isernon, nant de Calvi, Herbe, Fier).

Dans ce contexte, le Contrat soutient toutes les démarches visant à réduire l'utilisation (agricole et non agricole) des pesticides. La réglementation a beaucoup évolué ces dernières années avec l'interdiction de leur utilisation pour la gestion des espaces publics mais aussi auprès des particuliers. La mise en œuvre au quotidien de ces principes est cependant parfois difficile.

Les actions ciblées dans le Contrat (phase 2) consistent à renforcer la sensibilisation du grand public tout en continuant l'accompagnement technique auprès des collectivités.

Q3-1 : Sensibilisation du grand public à la question du « zéro pesticide »

Le SILA a missionné l'association France Nature Environnement pour travailler sur la sensibilisation des jardiniers amateurs à la thématique du « zéro pesticide ». Plusieurs manifestations ont été programmées en 2020, mais seule la participation à un atelier « les mains vertes » de la ville d'Annecy a pu se dérouler (13 octobre) du fait de la situation sanitaire.

Pour mémoire, il était prévu également :

- Participation au marché des producteurs de Poisy (sensibilisation des clients du marché).
- Participation au marché des producteurs de Faverges – Seythenex (sensibilisation des clients du marché) et réalisation d'un atelier « zéro pesticide » sur un site travaillé par l'association « les potagers partagés de Faverges ».

Ces deux manifestations sont reportées en 2021.

1 signataire engagé

0 démarche préalable

1 opération en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **26 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 8 832 €

- AERMC : 0 €

Q3



objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE



OBJECTIF Q4 : poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine industrielle et artisanale

Si de nombreux points noirs sont aujourd'hui résorbés, le diagnostic réalisé en phase d'élaboration du Contrat de bassin met encore en évidence des rejets d'origine industrielle et artisanale fortement impactant pour le milieu, ainsi que des apports polluants plus diffus, issus de pratiques « sauvages » ou de rejets accidentels.

La principale action liée à l'objectif Q4 consiste à lancer une opération collective auprès des industriels et des artisans afin de réduire les émissions de substances polluantes vers le milieu naturel et dans les réseaux d'assainissement. Il s'agit de sensibiliser les acteurs économiques puis d'accompagner les entreprises volontaires pour réaliser des travaux au sein de leur établissement.

La première opération collective, menée par le SILA* jusqu'en décembre 2018, a concerné prioritairement les zones d'activités des Césardes, d'Altais et de Vovray (commune nouvelle d'Annecy et Chavanod). Elle s'est poursuivie en 2019 dans un cadre transitoire, avant le lancement officiel d'une nouvelle opération collective en 2020, cette fois sur tout le territoire de compétence « assainissement » du SILA.

Q4-1 : Opération collective de réduction des émissions de substances polluantes « Soyons Fier » : diagnostics (SILA*)

L'opération collective « Soyons Fier » a été lancée officiellement par le SILA* le 15 septembre 2017 sur les ZA des Césardes, de Vovray et d'Altais (agglomération annécienne).

La seconde opération collective a débuté le 1^{er} janvier 2020, avec un élargissement du territoire d'action à tout le périmètre assainissement du SILA*.

Pour cette première année, l'équipe en charge des diagnostics au sein du SILA* a partagé son effort entre les collectivités (diagnostic au sein des services techniques) et les entreprises privées.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, les 3 agents ont pu mener à bien 39 diagnostics en 2020, dont 8 au sein de collectivités.

1 signataire engagé

1 démarche préalable

4 opérations en cours

5 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu
sur 2017-2023 : 15 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 14 400 €
- AERMC : 119 124 €

Q4





Contrôle réseau ©SILA*

Q4-1 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration (entreprises)

Suite aux diagnostics réalisés par le SILA dans le cadre de « Soyons Fier », 12 établissements ont réalisé des travaux de mise en conformité en 2020, pour un montant d'environ 50 000 €.

Ceux qui le souhaitent sont accompagnés par le SILA* pour pouvoir bénéficier d'un co-financement de l'AERMC*.

Q4-1 : Communication (SILA*)

De premières actions de communication ont été lancées : plaquette de présentation de l'opération collective, kakemono destiné aux expositions temporaires. Le dispositif se renforcera en 2021.

OPÉRATION COLLECTIVE « SOYONS FIER ! »
Industriels et artisans se mobilisent pour limiter les rejets polluants vers le milieu naturel

Par manque de connaissances ou du fait de mauvaises pratiques, des entreprises et des professionnels peuvent rejeter des produits toxiques dans le milieu naturel. Ces rejets altèrent la qualité des eaux et menacent l'environnement.

« SOYONS FIER ! » est un programme ambitieux porté par le SILA qui propose un accompagnement technique et financier des entreprises pour réduire les rejets de substances polluantes.

Les travaux réalisés par les entreprises dans le cadre de l'opération collective peuvent être cofinancés par l'Agence de l'eau

Un diagnostic gratuit réalisé par les agents du SILA

- Évaluation des effets de l'activité de l'entreprise
- Identification des pratiques ou des dispositifs à risque
- Vérification des réseaux (raccordement correct)

Une aide pour l'obtention de financements

- Aide au montage des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau
- Mise en relation avec les réseaux professionnels agréés

Un accompagnement vers des solutions concrètes

- Conseils techniques
- Proposition de scénarios de travaux

« SOYONS FIER ! »

MAUVAISES PRATIQUES

BONNES PRATIQUES

Un suivi régulier des cours d'eau de juger des effets des actions engagées

SILA
l'oxygène à la source

OPÉRATION COLLECTIVE « SOYONS FIER ! »
Artisans, commerçants & entreprises ensemble, protégeons les eaux de notre territoire

CONTRAT DE BASSIN Fier & Lac d'Anney



OBJECTIF Q5 : Poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine domestique et agricole

En matière d'assainissement, de gros efforts ont été effectués par les collectivités et le traitement des rejets tend à devenir globalement satisfaisant. Il existe cependant encore des points noirs, avec des problèmes ponctuels de pollution d'origine domestique. Par ailleurs, le niveau de connaissance du fonctionnement et des performances du réseau de collecte est hétérogène au niveau du bassin versant. Le SILA*, seule collectivité porteuse d'actions inscrites au Contrat de bassin sur ces sujets, a lancé plusieurs opérations prévues au Contrat de bassin.

En ce qui concerne les pollutions d'origine agricole, la situation est plus ou moins similaire : la majorité des problèmes de rejets a été traitée. Il subsiste néanmoins localement des apports polluants provenant de petits élevages et ateliers fermiers.

Q5-1 : Elaboration du Schéma général d'assainissement – SGA* (SILA*)

Le SGA* porte sur les eaux usées et, élément novateur, SUR LES EAUX PLUVIALES. Cette thématique, autrefois traitée au niveau communal, est pour la 1^{ère} fois envisagée de façon globale sur tout le territoire de compétence « assainissement » du SILA*. Son élaboration a débuté fin 2017 et s'est terminée fin 2019.

Le SGA* contribue notamment à améliorer la connaissance des réseaux, diminuer les eaux parasites, diminuer les rejets d'eaux usées au milieu naturel et diminuer les rejets polluants via les systèmes de collecte pluviaux.

Le zonage, approuvé en septembre 2019, est en cours d'intégration aux plans locaux d'urbanisme dont il constitue les annexes sanitaires.

Le travail de sensibilisation des services « urbanisme » au volet eaux pluviales s'est poursuivi en 2020 grâce à l'organisation d'ateliers de formation (cf Q2-8).

2 signataires engagés

0 démarche préalable

2 opérations en cours

3 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu sur 2017-2023 : **53 %**

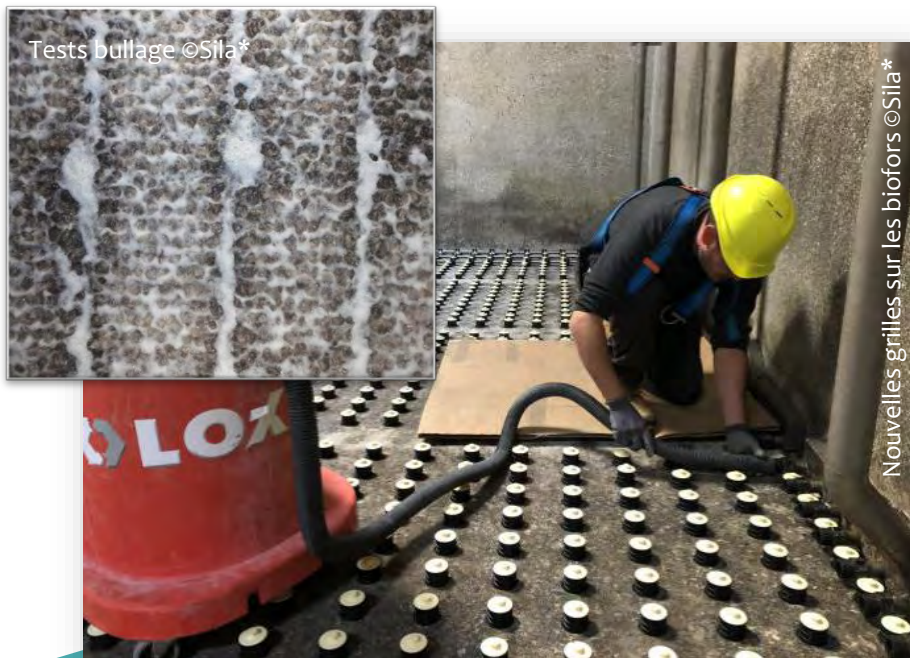
Montant des subventions accordées

- CD74 : 461 766 €

- AERMC : 1 513 460 €

Q5





Q5-1 : UDEP* SILOE : Rénovation des biofiltres et renforcement du traitement du phosphore (SILA*)

Pour maintenir les capacités de traitement de SILOE et donc la qualité des eaux déversées dans le Fier après épuration, il est nécessaire d'engager des travaux : remise à niveau de l'ensemble des biofiltres et renforcement du traitement du Phosphore. Les travaux ont démarré en 2017 et se poursuivront jusqu'en 2021. La tranche 2020 a été mise en œuvre comme prévu, même si certaines opérations ont été reportées en 2021 du fait de la crise sanitaire.

Q5-1 : Opérations groupées de réhabilitation des installations d'Assainissement non collectif - ANC* (SILA*)

L'objectif de ces opérations est de réduire ponctuellement les rejets aux milieux récepteurs des installations autonomes d'assainissement préalablement diagnostiquées comme à risque. Une première phase d'étude, accompagnée par le SILA*, débouche sur des propositions de travaux.

Cette action, menée depuis plusieurs années par le SILA*, a pris fin en 2019 (elle n'est plus accompagnée financièrement par l'AERMC* dans le cadre de son 11^e programme). De nombreuses relances ont été faites auprès des particuliers afin de les inciter à bénéficier des derniers programmes de subvention. Un accent tout particulier a été mis sur le sous-bassin de la Fillière.

Ces relances ont porté leurs fruits, avec de nombreux propriétaires intéressés et un calendrier de chantier qui s'est poursuivi sur l'année 2020.





OBJECTIF Q6 : Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable

Le Contrat de bassin soutient les démarches des collectivités visant à protéger la ressource en eau et à reconquérir sa qualité.

Un focus est tout particulièrement mis sur les captages prioritaires identifiés par le SDAGE* au titre du Grenelle, au niveau de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (captages de Sous-Chemiguet et de Saint-Eusèbe Palaisu). Les actions de protection ont débuté dès 2017.

Q6-1 : Reconquérir la qualité de l'eau sur les deux captages prioritaires de Sous-Chemiguet et Saint-Eusèbe-Palaisu (CCRTS*)

Un premier programme d'actions a été lancé dès 2011 sur le captage de **Sous-Chemiguet** : définition de l'AAC*, adaptation des pratiques agricoles et mise aux normes d'un bâtiment d'élevage. Les résultats ont répondu aux objectifs, avec un respect des normes de potabilité depuis 2012. La CC Rumilly Terre de Savoie* souhaite pérenniser les efforts entrepris via la maîtrise foncière des parcelles situées dans l'AAC* et la mise en place de baux environnementaux.

Pour le captage de **Saint-Eusèbe**, la CC Rumilly Terre de Savoie* a missionné en 2018 la société TERACTEM en tant qu'AMO*. L'étude hydrologique, qui a permis de déterminer l'AAC*, est finalisée depuis juin 2019. Le travail s'est poursuivi avec le lancement d'un diagnostic agricole par la chambre d'agriculture pour identifier les pratiques agricoles au niveau de l'AAC* et déterminer les évolutions envisageables. Le plan d'action est en cours de discussion et sera mis en œuvre à partir de 2021.

1 signataire engagé

0 démarche préalable

4 opérations en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 6 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 3 520 €

- AERMC : 22 750 €

Q6





Volet R : ressources en eau

OBJECTIF R1: Compléter la connaissance du régime hydrologique des cours d'eau

Le Contrat prévoit dès son démarrage (2017-2019) la définition d'une stratégie d'instrumentation des cours d'eau, pour une mise en œuvre dans sa seconde phase opérationnelle (2020-2023). Le diagnostic met en effet en évidence le besoin de données sur l'hydrométrie en période d'étiage. Le réseau de données disponibles et le maillage des stations de suivi ne sont pas suffisants pour caractériser précisément le fonctionnement hydrologique des cours d'eau, et tout particulièrement ceux pré-identifiés comme à enjeux.

L'étude de stratégie finalisée en 2019 a permis aux élus du territoire de se positionner sur un scénario d'équipement de nouvelles stations de mesures des débits des cours d'eau. Leur mise en place, courant 2021, permettra d'envisager sereinement le démarrage d'études quantitatives sur les territoires identifiés comme à enjeux.

R1-1 : Fiabilisation des courbes de tarage des stations de mesure existantes (DREAL*)

Cette action est mentionnée pour mémoire dans le Contrat de bassin. Elle est en effet engagée à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes depuis 2017 par la DREAL*. L'objectif est de réaliser chaque année 6 jaugeages par station (jusqu'à 12 pour certaines stations ayant évolué suite à des travaux ou subissant un fort transit sédimentaire). Ce dispositif permet de garantir la qualité des données des stations exploitées. Les stations du bassin du lac sont concernées par cette démarche.

2 signataires engagés

0 démarche préalable

2 opérations en cours

1 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **7 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 7 200 €

- AERMC : 11 971 €

R1





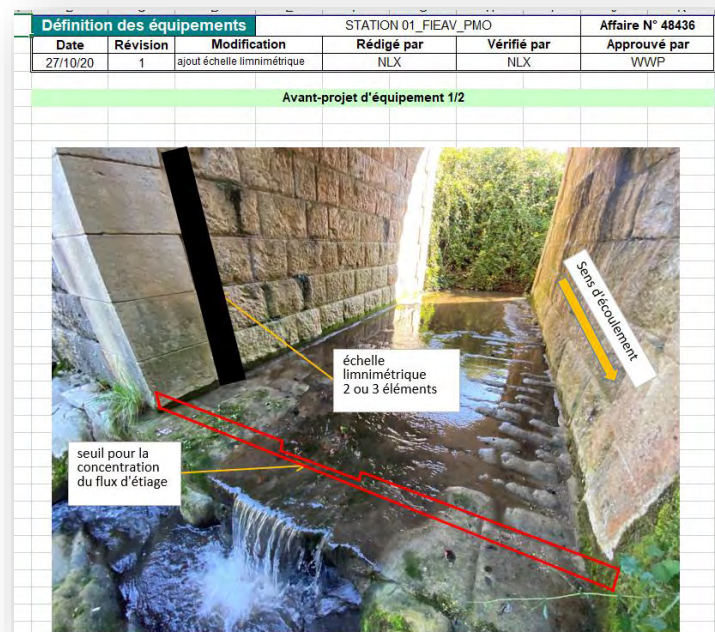
R1-1: Installation d'un réseau hydrométrique complémentaire (SILA*)

L'étude intitulée « stratégie de connaissance (instrumentation hydrométrique) et de gestion quantitative des cours d'eau sur le bassin versant Fier & lac d'Annecy », finalisée en octobre 2019, a permis de valider avec les élus du territoire un scénario ambitieux de création d'un réseau complémentaire de mesure des débits des cours d'eau, centré sur l'étiage. 15 sites ont été identifiés (scénario maximaliste).

Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée en septembre 2020. Elle a tout d'abord pour objectif, en phase AVP*, d'affiner la définition du réseau en retenant uniquement les sites les plus fiables et techniquement les plus favorables à la pose d'un équipement.

La phase AVP* a été validée par les élus du territoire le 16 novembre 2020 en Commission Grand Cycle de l'Eau du SILA. Les 10 stations retenues seront mises en place dans le courant de l'année 2021.

Les données collectées permettront de lancer dès 2022 des études quantitatives sur les bassins versants prioritaires.



Projet d'équipement sur la Petite Morge
©SETEC-Hydratec





OBJECTIF R3 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy se fixe comme objectif de soutenir les actions portées par les collectivités compétentes visant à sécuriser l'alimentation en eau potable des populations, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Le Grand Annecy s'investit tout particulièrement sur cette thématique, notamment par le biais d'une étude spécifique sur la ressource en eau du lac. Cette dernière permettra de consolider la connaissance des prélèvements et des besoins et d'élaborer une stratégie d'usages, dans un contexte de changement climatique.

R1-1 : Etude spécifique de la ressource "lac d'Annecy" en vue de la mise à jour du schéma directeur AEP* (Grand Annecy)

Il s'agit de consolider la connaissance des prélèvements réalisés dans le lac d'Annecy et des besoins à satisfaire de manière prospective et tendancielle. Cette étude permettra d'élaborer une stratégie d'usage concertée qui prend en compte :

- Les capacités définies entre tous les acteurs de l'eau en considérant les contraintes qui s'appliquent en matière de bonne gestion des milieux aquatiques ;
- Des hypothèses d'impact du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant du lac.

Les résultats ont vocation à intégrer le schéma directeur AEP* de Grand Annecy.

La rédaction du cahier des charges est en cours et sera finalisée en 2021.

1 signataires engagé

2 démarches préalables

0 opération en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 0 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 0 €

- AERMC : 0 €

R3



Usine la Puya ©C2A



OBJECTIF R4 : Poursuivre les démarches d'économie d'eau

L'urbanisation croissante sur le territoire et les épisodes de sécheresse de plus en plus intenses constatés dans un contexte de changement climatique impliquent une utilisation plus raisonnée de la ressource.

Conformément au SDAGE*, le Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy soutient toutes les démarches entreprises par les collectivités compétentes pour économiser l'eau.

Il peut s'agir de travaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion patrimoniale des réseaux, mais également d'actions de communication.

R4-1 : Gestion patrimoniale des réseaux AEP* (Grand Annecy)

Les travaux relatifs à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable font partie du quotidien des services de la Direction eau potable de Grand Annecy, pour un budget annuel de 5 à 7 millions d'euros.



1 signataire engagé

0 démarche préalable

3 opérations en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 1 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 0 €

- AERMC : 0 €

R4

R4-2 : Sensibilisation du grand public sur le thème des économies d'eau (Grand Annecy)

Une exposition sur le thème des économies d'eau a été conçue en 2019 par Grand Annecy en collaboration avec le CCSTI La Turbine. Destinée au grand public, elle est principalement positionnée sur le site des Espagnoux. Du fait de la crise sanitaire, elle a peu circulé en 2020. En 2021, il est prévu d'organiser des expositions temporaires au sein de collèges et de lycées du territoire.



Volet V : valorisation

OBJECTIF V1 : Valoriser le patrimoine lié à l'eau tout en s'assurant de la préservation des milieux naturels

Le bassin versant est riche de son patrimoine lié à l'eau en général et aux milieux aquatiques en particulier : le lac d'Annecy et ses milieux humides remarquables associés (marais de la Cluse du lac) ainsi que des parcours récréatifs, sportifs et touristiques reconnus comme la Plaine du Fier ou les Gorges du Fier. Le Contrat de bassin soutient les projets de valorisation du patrimoine lié à l'eau dans la mesure où ils sont de nature à préserver les milieux naturels et de préférence lorsqu'ils s'intègrent dans un plan de gestion global du site. Deux actions principales ont été retenues :

- La valorisation de la Plaine du Fier, portée par le Département et la CCVT*, qui s'inscrit dans le plan de gestion global du site.
- L'hydroélectricité, qui constitue un usage majeur sur le Fier à l'aval de l'agglomération d'Annecy : visite d'aménagements hydroélectriques à destination du grand public.

V1-1 : Valoriser le patrimoine naturel de la plaine du Fier (CCVT* et Département)

La CCVT* et le Département ont lancé à l'automne 2017 une mission de MOE* afin de travailler concrètement sur l'accueil du public au niveau de la Plaine du Fier (de la Balme-de-Thuy à Dingy) : construction de portes d'entrées du site, aménagement de sentiers de découverte, travail sur l'interprétation... L'année 2018 a été consacrée au montage du projet. Les travaux d'aménagement des sentiers ont démarré à l'été 2019 et se sont poursuivis en 2020. La réalisation des portes d'entrée, plus complexe, est décalée à 2021.

Cette opération inclut la création d'une nouvelle passerelle piétonne au niveau du Pont de Morette (travaux lancés par le Département en 2020).

3 signataires engagés

0 démarche préalable

3 opérations en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 7 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 216 000 €

- AERMC : 0 €

V1





V1-1: Valoriser le patrimoine hydroélectrique (EDF*, CPIE-BG*, SILA*)

Dans le cadre de la fête de la science (du 2 au 12 octobre 2020), une visite du barrage de Chavaroche (ouvrage hydroélectrique sur le Fier) a été proposée au grand public par EDF* et animée par le CPIE-BG*. Environ 45 personnes ont pu bénéficier de cette découverte de l'hydroélectricité.

Parallèlement, EDF* poursuit son action de sensibilisation sur le terrain avec les hydroguides, qui vont chaque été à la rencontre du public sur les rives du Fier. Chaque année, environ 4000 personnes sont abordées. Près de la moitié d'entre elles ignorent les risques liés au fonctionnement des aménagements hydroélectriques sur les cours d'eau. L'action des hydroguides s'avère donc toujours aussi pertinente. Les accidents de personnes dans le Fier, même s'ils ne sont pas liés au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques, rappellent l'importance de cette sensibilisation.





OBJECTIF V2 : Gérer les usages et la fréquentation des sites naturels

Le Contrat de bassin porte une attention particulière à la gestion des usages et de la fréquentation des sites présentant des enjeux de conciliation et/ou une vulnérabilité en lien avec leur état de conservation et leur fonctionnement écologique.

Un focus particulier est fait sur le site de la « Mer des rochers », situé sur le Fier à la sortie du défilé calcaire de Lovagny (appelé « Gorges du Fier »), site très prisé des baigneurs et des promeneurs. Une analyse des problématiques liées à la fréquentation du site a confirmé les enjeux liés à la sécurité des usagers, à la prévention des conflits d'usages et à la préservation du milieu naturel.

V2-1 : Gérer les usages et la fréquentation sur la mer des Rochers (CCFU* et Lovagny)

Compte tenu des enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel du site et de conciliation des usages, la première étape avant de mettre en œuvre des actions est d'élaborer un plan de gestion et de sensibilisation. Il permettra de construire un plan d'actions concerté avec l'ensemble des partenaires.

La CCFU* a mandaté fin 2018 le bureau TEROO pour réaliser ce travail. Le plan de gestion est aujourd'hui finalisé et validé par tous les partenaires. Il sera mis en œuvre dans le cadre du CTENS* Mandallaz Montagne d'âge Bornachon.

1 signataire engagé

0 démarche préalable

0 opération en cours

1 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

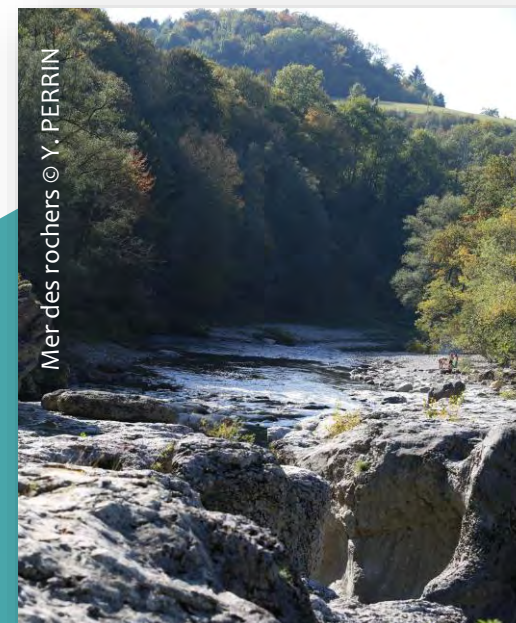
sur 2017-2023 : **100 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 8 097 €

- AERMC : 2 400 €

V2



Mer des rochers © Y. PERRIN



OBJECTIF V3 : Sensibiliser le grand public

Le plan de sensibilisation mené en phase d'élaboration du Contrat a permis de déterminer les actions inscrites initialement dans le programme du Contrat. Le choix a été fait de ne pas construire de volet « sensibilisation, valorisation » étoffé mais plutôt d'intégrer les actions identifiées au sein des volets opérationnels (« milieux aquatiques » et « qualité » notamment).

A l'issue de la Phase 1 du Contrat, il a été constaté le faible démarrage de ces actions de sensibilisation. Il a ainsi paru nécessaire de compléter le volet « valorisation » pour la phase 2, avec des opérations qui paraissent mieux en phase avec les attentes du territoire.

V3-1 : Sensibilisation des enfants sur le temps scolaire via l'outil « sentinelles » (SILA*)

Le kit d'animation « sentinelles du lac », centré sur les zones humides et le lac d'Annecy, est utilisé depuis plusieurs années sur le temps périscolaire avec les enfants de 7 à 10 ans.

Deux évolutions importantes sont prévues :

- Elargir le contenu à d'autres problématiques « rivières » ;
- Travailler avec l'éducation nationale pour faire valider l'outil et permettre son utilisation sur le temps scolaire.

Les deux démarches ont démarré en 2020.

2 signataires engagés

2 démarches préalables

3 opérations en cours

0 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 6 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 16 320 €

- AERMC : 0 €

V3



Atelier sentinelles © SILA*



V3-1: Visites guidées grand public sur les cours d'eau (SILA*)

En 2020, 5 visites guidées le long des cours d'eau du territoire ont été proposées au grand public entre août et octobre : la Fillière à Groisy, le Fier à Thônes, Annecy et Vallières-sur-Fier et la Glière à Faverges-Seythenex.

La rivière est un monde à part, souvent mal connu du public. Il est proposé une balade d'une durée de 2h environ, sur un sentier facilement accessible au bord du cours d'eau. Des ateliers thématiques sont animés par un accompagnateur : analyse de la qualité de l'eau, découverte des arbres et des arbustes de la rive, des oiseaux, des « petites bêtes » de la rivière...

Ces animations ont rencontré un grand succès et il est envisagé de les reconduire en 2021.



V3-1: Faire vivre les outils de communication disponibles et participer à des manifestations (SILA*)

La situation sanitaire de l'année 2020 n'a pas permis de réaliser autant d'actions de communication que les années précédentes. Les principales réalisations ont été les suivantes :

- **Exposition Contrat de bassin** : les 10 kakemonos ont été exposés par Annecy lac Pêche (AAPPMA* du lac d'Annecy) et à la bibliothèque de Groisy.
- **Interventions auprès des scolaires** : une sensibilisation de 2h sur les enjeux de l'eau sur le territoire Fier & lac a été réalisée à 2 reprises auprès d'élèves de l'ISETA* (BTS GPN et terminales bac pro STAV).
- **Manifestations** : le SILA a participé à l'animation ENS* de la plaine du Fier le 17 octobre 2020 ainsi qu'à la fête de la science (visites de SILOE et visite guidée cours d'eau).
- Un **article** sur le Contrat de bassin paraîtra dans la revue de l'association Annecy lac Pêche.



Visite de la Fillière © SILA*



Volet G : gouvernance et suivi

OBJECTIF G1: Définir l'échelle adaptée pour gérer efficacement les enjeux de l'eau et être en adéquation avec les leviers de financement et l'exercice des compétences

Le SILA* assure, en tant que structure porteuse, l'animation de la mise en œuvre du Contrat de bassin à l'échelle du bassin versant Fier & Lac.

Afin de poursuivre l'organisation de la gouvernance dans le domaine de l'eau, le Contrat de bassin accompagne les collectivités qui souhaitent réaliser des études de structuration des compétences GEMAPI* ainsi que Eau et Assainissement.

Une stratégie d'organisation territoriale a été validée en 2019 par les élus du bassin versant Fier & Lac d'Annecy pour l'exercice des compétences du Grand cycle de l'eau : à horizon du 1er janvier 2022, il est envisagé que le SILA* exerce l'entièreté de la compétence GEMAPI* et certaines missions du « Hors-GEMAPI* », en vue d'une structuration de type EPAGE*.

G1-1 : Accompagnement à l'évolution des statuts du SILA en vue d'une structuration de type EPAGE* (SILA*)

Dans un contexte particulier (crise sanitaire, report des élections municipales), la révision des statuts du SILA* a été engagée au 4ème trimestre 2020 par les nouveaux élus du SILA*, sur la base d'un travail préparatoire réalisé en amont par les services. Cette révision se poursuivra début 2021 avec les EPCI*, les services de l'Etat et les partenaires financiers. Pour la rédaction des statuts et le suivi de la procédure de révision, le SILA* bénéficiera de l'accompagnement d'un cabinet juridique spécialisé.

2 signataires engagés

0 démarche préalable

3 opérations en cours

1 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : 59 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 0 €

- AERMC : 240 000 €

G1



OBJECTIF G3 : Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du Contrat

Afin d'animer, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Contrat, le SILA* dispose d'une cellule d'animation et d'ingénierie. Cette équipe pluridisciplinaire, aujourd'hui au complet, a pour mission d'animer et de coordonner toutes les actions inscrites au Contrat et de mettre en œuvre les actions thématiques sous maîtrise d'ouvrage du SILA*.

Des opérations de communication et de sensibilisation générale des partenaires et du grand public sont également menées.

Enfin, un groupe d'échanges avec les agriculteurs du territoire était prévu en Phase 1, afin de présenter les actions du Contrat entrant en interaction avec le monde agricole, d'anticiper les phases de concertation locales pour la mise en œuvre de certaines actions, et de façon plus générale d'échanger autour des enjeux croisés « eau et agriculture ». La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc n'a pas été en mesure de se mobiliser (moyens humains) et ce groupe de travail a été reporté à un contrat ultérieur.

1 signataire engagé

0 démarche préalable

4 opérations en cours

4 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu

sur 2017-2023 : **62 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 76 797 €

- AERMC : 579 132 €

G3

G3-1 : Création et suivi du tableau de bord des actions du Contrat (SILA*)

Le tableau de bord a été créé et est régulièrement mis à jour par l'animatrice du Contrat de bassin, en fonction des échanges qu'elle peut avoir avec les différents maîtres d'ouvrage d'actions.

G3-2 : Assistance administrative, comptable, appui à la communication (SILA*)

Il s'agit d'un appui à l'équipe d'animation et d'ingénierie en charge du Contrat de bassin, assuré en interne par le personnel du SILA*.

G3-2 : Recrutement de l'équipe d'animation du Contrat de bassin (SILA*)

L'équipe d'animation est la suivante :

- Directeur environnement cycle de l'eau
- Chargé de mission milieux naturels et sensibilisation
- Chargé de mission rivières et prévention des inondations
- Chargé de mission animatrice du Contrat
- Chargés de mission « opération collective »



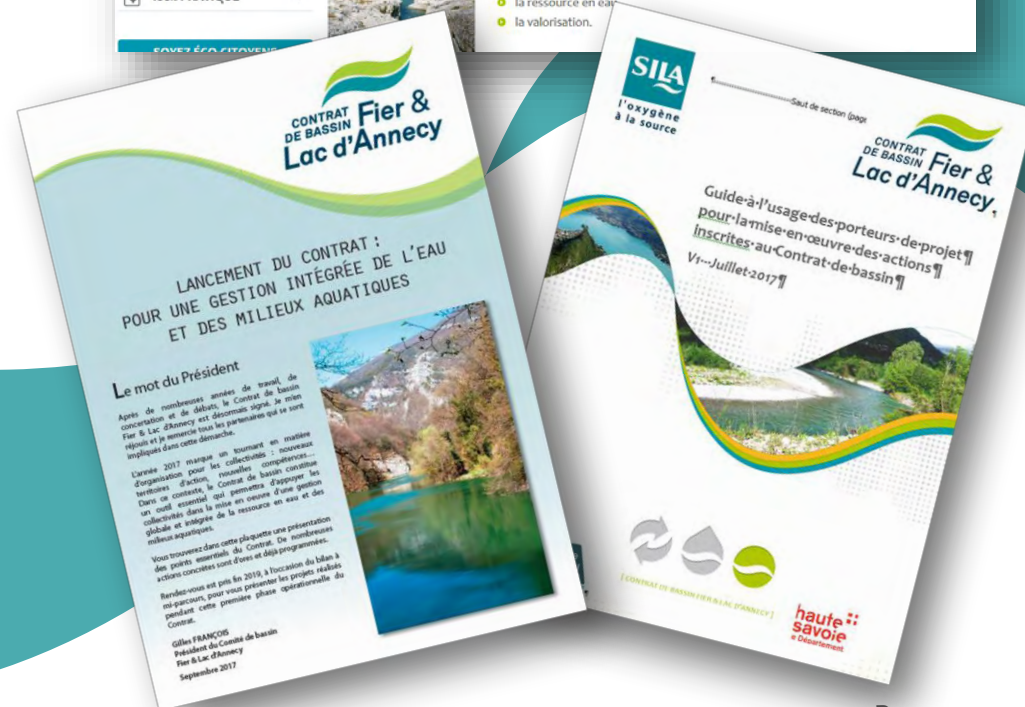
G3-2 : Communication et sensibilisation complémentaires autour du Contrat de bassin (SILA*)

De nombreuses actions ont été lancées dès 2017 et continuent en 2020 à jouer un rôle important dans la communication générale autour du Contrat et de ses actions :

- Création d'un **logo**.
- Edition d'une **plaquette générale de présentation du Contrat**, largement diffusée auprès des porteurs de projet et utilisée également ponctuellement pour le grand public ou les scolaires.
- Ajout d'un volet « Contrat de bassin » sur le **site internet** du SILA*, avec en 2020 de nouvelles sections mises en ligne.
- Actualités régulières sur le site internet du SILA*.

En ce qui concerne la communication interne, auprès des porteurs de projet et des membres du Comité de bassin :

- Un **guide à l'usage des porteurs de projet pour la mise en œuvre des actions du Contrat de bassin** a été rédigé. Il est destiné à clarifier les rôles de chacun et à apporter un appui technique pour le montage des dossiers de demande de subvention. Ce guide a vocation à évoluer dans le temps, pour prendre en compte d'éventuelles nouvelles demandes des financeurs ou des dossiers particuliers.
- Des **notes d'information à l'attention des membres du Comité de bassin** sont diffusées après chaque réunion du Bureau du Comité de bassin. Elles sont destinées à informer les membres de l'avancement du Contrat entre deux réunions annuelles du Comité de bassin.



Yannick PERRIN ©, Bertrand CLAEYSSEN ©, Marie-Eve CHIR ©

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des Terrasses

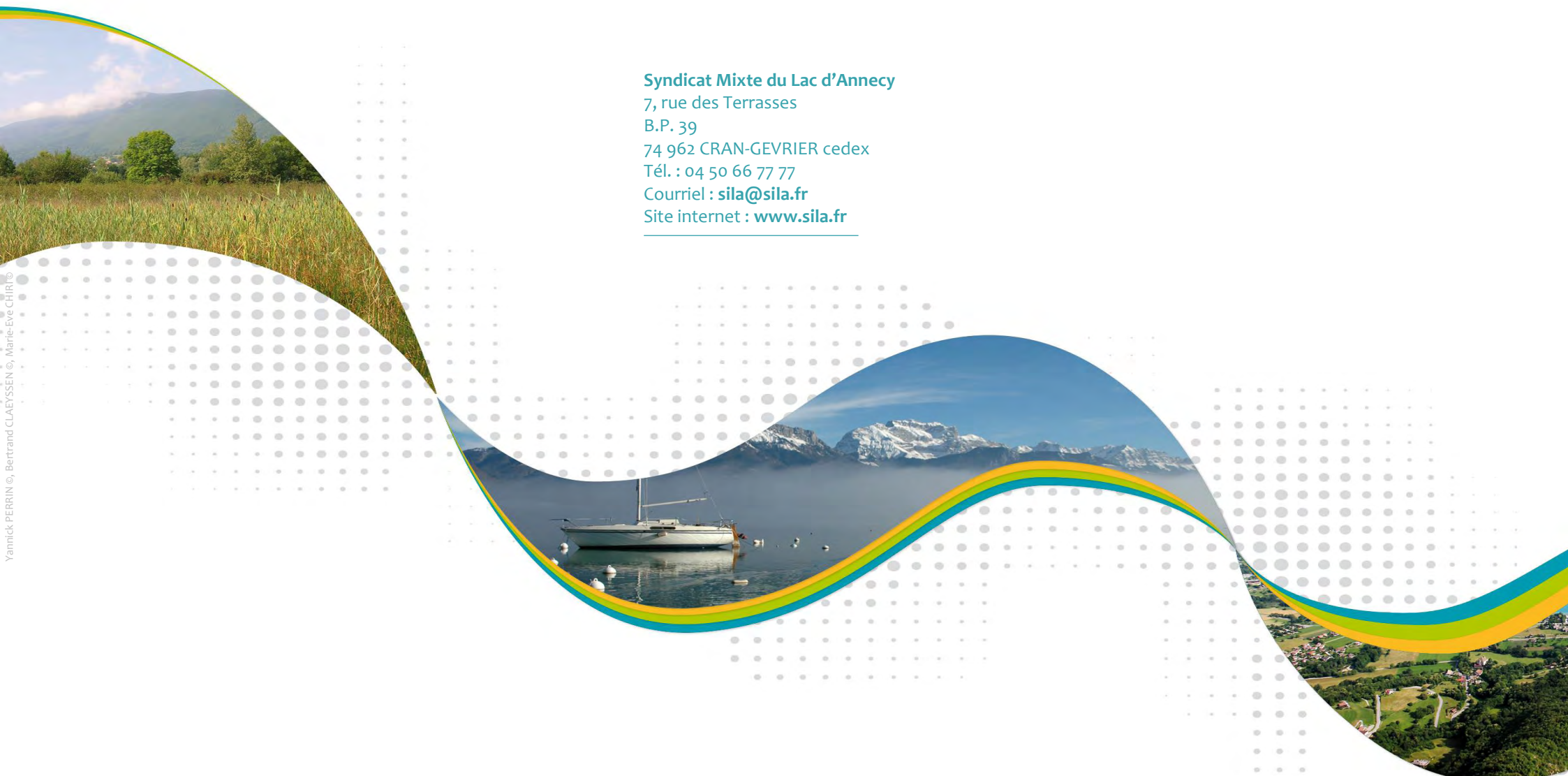
B.P. 39

74 962 CRAN-GEVRIER cedex

Tél. : 04 50 66 77 77

Courriel : sila@sila.fr

Site internet : www.sila.fr



2020


**CONTRAT
DE BASSIN *Fier &*
*Lac d'Annecy***

Rapport annuel d'activité ANNEXES

ANNEXES

En tant que porteur du Contrat de bassin, le SILA est amené à être consulté sur différents types de dossiers, afin de vérifier leur compatibilité avec les enjeux et les objectifs du Contrat de bassin. Les avis donnés en 2020 figurent dans la présente annexe.

- Avis sur le projet d'aménagements hydrauliques sur le Nom – Thônes (février 2020)
- Avis sur la modification n°1 du PLU de Thônes (juin 2020)
- Avis sur le projet de retenue de Crête Blanche et la sécurisation AEP – Manigod (juin 2020)
- Avis sur le dossier complémentaire à la modification n°1 du PLU de Thônes (juillet 2020)
- Avis sur le projet d'ISDI présenté par les sociétés CECCON, SOCCO et MITHIEUX – Annecy (septembre 2020)



l'oxygène
à la source

12 FEV. 2020

Nos réf. : MeC/2020-530

Dossier suivi par : Marie BAR

Objet : Avis présenté sur le dossier dans le cadre de l'autorisation environnementale
Réalisation d'aménagements hydrauliques sur le Nom, sur la commune de Thônes

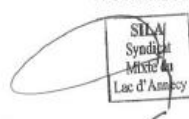
Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 9 janvier 2020, vous avez consulté le SILA dans le cadre de la procédure d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la réalisation d'aménagements hydrauliques sur le Nom, sur la commune de Thônes, porté par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Le projet en question est situé sur le territoire du Contrat de bassin Fier & Lac d'Anney, dont le SILA assure le portage. Le dossier a été analysé afin de juger de sa conformité avec les enjeux et les objectifs du Contrat. Je vous prie de trouver, dans la note ci-jointe, mes observations en la matière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Pierre BRUYERE



PJ : note dossier

Syndicat Mixte du Lac d'Anney 7 rue des Terrasses BP 39 74962 Cran-Gevrier cedex
tél. 04 50 66 77 77 fax. 04 50 66 77 88 http://www.sila.fr Email : sila@sila.fr



l'oxygène
à la source

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNEY

Avis sur l'autorisation environnementale nécessitant une déclaration d'intérêt général, instruite au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement pour la réalisation d'aménagements hydrauliques sur le Nom

Le projet en question, porté par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), est situé sur le territoire du Contrat de Bassin Fier & Lac d'Anney, dont le SILA assure le portage. Le SILA a été sollicité par la Direction départementale des territoires de Haute-Savoie (courrier du 9 janvier 2020) afin de juger de la conformité du dossier avec les enjeux et les objectifs du Contrat.

Il est rappelé que le Contrat de bassin Fier & Lac d'Anney comprend un fascicule A, qui rassemble les enjeux du bassin et les objectifs du Contrat pour les milieux aquatiques. Ces derniers ont été validés en mars 2017 par l'ensemble du Comité de bassin Fier & Lac d'Anney (collège des élus, collège des organisations professionnelles et des usagers de la rivière, collège de l'Etat et de ses établissements publics).

Remarques générales

Le projet porté par la CCVT est intégré dans une fiche action du Contrat de bassin Fier & Lac d'Anney, au sein du volet Milieux aquatiques et risques naturels. L'opération en question est inscrite dans l'avenant au Contrat de bassin (phase opérationnelle pour la période 2020-2022).

→ Les aménagements hydrauliques envisagés sur le Nom correspondent aux objectifs portés dans le cadre du Contrat, à savoir la réduction du risque inondation tout en préservant et en améliorant la qualité et le fonctionnement des milieux aquatiques. Les opérations prévues répondent notamment aux objectifs de restauration de la continuité écologique sur le Nom.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la CCVT appelle quelques remarques complémentaires.

Données relatives aux milieux aquatiques

L'étude d'incidence environnementale fait référence aux données piscicoles collectées sur le Nom en 2009 par la fédération de pêche de Haute-Savoie. La fédération a relancé un diagnostic complet sur le Nom en 2018. Il pourrait être judicieux de se rapprocher de cet organisme afin de savoir si ces données sont disponibles et si elles peuvent être intégrées au diagnostic. Ceci permettra de disposer d'un état des lieux robuste et facilitera à terme pour le maître d'ouvrage le suivi et l'évaluation des travaux.

Page 1/3

Espèces exotiques envahissantes

L'étude d'incidence environnementale intègre bien la gestion en phase chantier des plantes exotiques envahissantes inventoriées sur le secteur des travaux (balsamine de l'Himalaya, renouée et solidage).

Une stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes a été élaborée en 2019 sur le bassin Fier & Lac d'Annecy, portée par le SILA en lien étroit avec les EPCI, et avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisé.

Par rapport aux préconisations définies dans cette stratégie, certaines modalités pratiques proposées dans l'étude d'incidence ont été identifiées comme potentiellement problématiques. Quelques ajustements opérationnels pourraient utilement être opérés afin de limiter les risques de propagation : **des échanges ont d'ores et déjà eu lieu à ce sujet avec la CCVT début février 2020**. Les services du SILA pourront être sollicités par ceux de la CCVT pour un appui technique.

- Fauche préalable de la renouée : elle est à proscrire car source importante de dissémination. Il est préférable d'inclure les parties aériennes de la plante dans le broyage des terres contaminées.
- Incinération des débris végétaux sur la plate-forme de chantier : il est rappelé que l'incinération des végétaux est interdite par arrêté préfectoral.
- Exportation des matériaux contaminés ne pouvant être réutilisés sur le site et stockage en décharge agréée : cette option serait à éviter. Dans la mesure du possible, il est souhaitable de conserver toutes les terres contaminées sur site, afin d'éviter la dissémination.
- Réutilisation des terres contaminées traitées par broyage / concassage dans les casiers végétaux : cette option semble risquée, avec une reprise des plantes invasives identifiée comme possible par le prestataire qui a rédigé la stratégie de gestion « plantes exotiques envahissantes » sur le bassin Fier & lac d'Annecy. Idéalement, et en fonction des possibilités techniques, il serait préférable de traiter les terres contaminées par broyage très fin, puis de les stocker 18 mois en plate-forme de dépôt (à proximité du chantier) sous bâche et ensuite seulement d'envisager une réutilisation.

Volet sédimentaire

L'étude d'incidence environnementale indique page 43 les volumes de matériaux qu'il est prévu d'extraire du lit du Nam et de ses berges pour abaisser le niveau du fond du lit. Le projet prévoit une exportation des matériaux non réutilisables sur site (environ 26 000 m³), avec un objectif de valorisation.

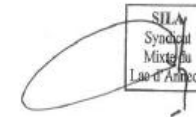
Le plan de gestion sédimentaire, actuellement en cours d'élaboration (portage par le SILA dans le cadre du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy), sera finalisé fin 2020. Le plan d'actions qui en découlera va très certainement identifier sur le secteur des vallées de Thônes des sites où il serait pertinent de réinjecter des matériaux. Les matériaux extraits du lit du Nam, selon leurs caractéristiques (granulométrie, qualité), pourraient constituer une opportunité intéressante pour cette réinjection.

Volet risque inondation

L'étude d'incidence indique en pages 87 et 126 que l'aire d'étude n'est inscrite dans aucun TRI. Ce point est exact, mais en revanche, la zone d'étude est couverte par la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation du TRI d'Annecy, portée et animée par le SILA. Le projet de la CCVT, qui permet d'améliorer la capacité hydraulique du Nam, participe au Grand Objectif n°3 de la SLGRI : améliorer la résilience des territoires exposés.

Fait à Cran-Gevrier
Le 10 février 2020

le Président
Pierre BRUYERE





l'oxygène
à la source

Monsieur Pierre BIBOLLET
Maire
MAIRIE DE THONES
Place de l'Hôtel de Ville
BP 82
74230 THONES

- 4 JUIN 2020

Nos réf. : MLM/2020-1981

Dossier suivi par : Marie BAR

Objet : Avis sur la modification n°1 du PLU de Thônes

Monsieur le Maire,

Vous m'avez consulté sur la modification n° 1 du PLU de Thônes et je vous en remercie.

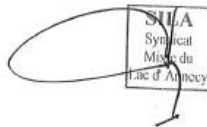
J'ai bien noté le projet de création d'un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée) sur le plateau de Beauregard. J'attire votre attention sur le fait que ce secteur se trouve à proximité directe d'une zone humide dont la délimitation demeure encore imprécise (date de l'inventaire initial 1995-2000).

Le reste du document n'appelle pas de remarque particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

très cordialement

Le Président,
Pierre BRUYERE





l'oxygène
à la source

Monsieur le Directeur
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service Eau Environnement
15 rue Henry Bordeaux
Annecy
74998 ANNECY cedex 09

A l'attention de Madame Marie MILLION

- 9 JUIL. 2020

Nos réf. : MLM/2020-2604

Dossier suivi par : Marie BAR

Objet : Avis présenté sur le dossier dans le cadre de l'autorisation environnementale –
aménagement de la retenue de Crête Blanche et sécurisation AEP,
sur la commune de Manigod.

Monsieur le Directeur,

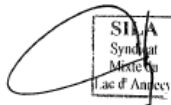
Par courrier en date du 29 mai 2020, vous avez consulté le SILA dans le cadre de la
procédure d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif
à l'aménagement de la retenue de Crête Blanche et la sécurisation AEP, projet porté
par la commune de Manigod.

Le projet en question est situé sur le territoire du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy,
dont le SILA assure le portage. Le dossier a été analysé afin de juger de sa conformité
avec les enjeux et les objectifs du Contrat. Je vous prie de trouver, dans la note ci-
jointe, mes observations en la matière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

P. Bruyère

Le Président,
Pierre BRUYERE



PJ : 1

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy 7 rue des Terrasses BP 39 74962 Cran-Gevrier cedex
tél. 04 50 66 77 77 fax. 04 50 66 77 88 <http://www.sila.fr> E.mail : sila@sila.fr



l'oxygène
à la source

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

Avis sur l'autorisation environnementale instruite au titre des articles L241-1 et suivants du code de l'environnement pour l'aménagement de la retenue de Crête Blanche et la sécurisation AEP sur la commune de Manigod

Le projet en question, porté par la commune de Manigod, est situé sur le territoire du Contrat de Bassin Fier & Lac d'Annecy, dont le SILA assure le portage. Le SILA a été sollicité par la Direction départementale des territoires de Haute-Savoie (courrier du 29 mai 2020) afin de juger de la conformité du dossier avec les enjeux et les objectifs du Contrat.

Il est rappelé que le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy comprend un fascicule A, qui rassemble les enjeux du bassin et les objectifs du Contrat pour les milieux aquatiques. Ces derniers ont été validés en mars 2017 par l'ensemble du Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy (collège des élus, collège des organisations professionnelles et des usagers de la rivière, collège de l'Etat et de ses établissements publics).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la commune de Manigod appelle les remarques suivantes, organisées par thématique.

Ressource en eau

Le projet porté par la commune de Manigod implique une augmentation des prélèvements en eau sur le captage de l'étang, constituant la principale source d'alimentation de la commune en eau potable. La source de l'Etang, qui alimente in fine un cours d'eau affluent du Fier, ne fait pas l'objet d'un débit réservé.

→ A ce jour, les démarches engagées dans le cadre du Contrat de bassin ne permettent pas de fournir des éléments et données sur cet aspect du dossier.

Il est néanmoins rappelé que fin 2019, lors de la validation de la Phase 2 du Contrat de bassin, les élus du territoire Fier & lac d'Annecy ont réaffirmé l'importance qu'ils accordaient au volet ressource en eau. Des territoires prioritaires, dont le bassin du Fier amont et du Nom, concernés par le présent projet, ont été reconnus comme potentiellement à enjeux. Dès 2022, des études quantifiant besoins identifiés et ressource disponible seront lancées afin de mieux gérer le partage de l'eau entre les différents usages, tout en préservant le milieu aquatique.

Zones humides

La nécessaire prise en compte de la notion d'**évitement** (dans le cadre de la démarche ERC Eviter Réduire Compenser) a été rappelée par les élus du territoire Fier & Lac dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides.

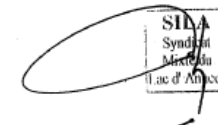
- Dans le projet présenté, le futur réseau neige situé à l'aval de la retenue de Crête Blanche traverse une zone humide identifiée dans le dossier d'évaluation des incidences environnementales, ce qui génère la mise en place de mesures de réduction d'impact (étrépage, mise en place d'un bouchon d'argile, absence de drainage du futur réseau...). Toutefois le dossier ne précise pas si une possibilité d'évitement de la zone humide par contournement a été étudiée, ce complément pourrait être intéressant à apporter.
- Dans le cadre des mesures d'évitement, l'étude d'impact propose la mise en défens des zones humides situées à proximité immédiate du chantier. La zone humide identifiée 74ASTERS0501 est-elle aussi concernée ?

Le Contrat de bassin met en évidence l'importance de la **détermination préalable des bassins d'alimentation des zones humides** afin d'éviter leur dégradation dans le cadre de projets d'aménagement (Objectif M1 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques, fiche action M1-3 : améliorer la connaissance des zones humides).

Le dossier fait état de plusieurs zones humides situées à proximité immédiate du projet et envisage les impacts générés du fait des travaux (passage de réseaux notamment). Cependant, le dossier n'aborde pas les modalités d'alimentation de ces zones humides et ne qualifie ni ne quantifie le risque de dégradation de leur bassin d'alimentation ; ces aspects ont-ils été étudiés ?

Fait à Cran-Gevrier
Le 6 juillet 2020

Le Président
Pierre BRUYERE





l'oxygène
à la source

Monsieur Pierre BIBOLLET
Maire
MAIRIE DE THONES
Place de l'Hôtel de Ville
BP 82
74230 THONES

17 JUL. 2020

Nos réf. : /CM/2020-2681

Dossier suivi par : Marie BAR

Objet : Avis sur le dossier complémentaire à la modification n°1 du PLU de Thônes

Monsieur le Maire,

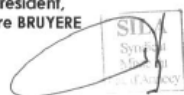
Vous m'avez consulté sur le dossier complémentaire à la modification n°1 du PLU de Thônes et je vous en remercie.

J'ai bien noté que ce document intégrait les compléments aux règlements graphique et écrit du PLU générés par l'approbation du PPR sur la commune de Thônes par Monsieur le Préfet le 20 mai 2020.

Ce complément n'appelle pas de remarque particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués,

Le Président,
Pierre BRUYERE





**l'oxygène
à la source**

**Monsieur le Directeur
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service eau environnement
15 rue Henry Bordeaux
Annecy
74998 ANNECY cedex 09**

A l'attention de Madame Agnès PATRIARCA

- 3 SEP. 2020

Nos réf. : MLM/2020-3228

Dossier suivi par : Marie BAR

Objet : Avis sur le dossier de déclaration pour une ISDI, présenté
par les sociétés CECCON, SOCCO et MITHIEUX sur la commune
d'Epagny Metz-Tessy

Monsieur le Directeur,

Par courriel en date du 30 juillet 2020, vous avez consulté le SILA dans le cadre de la procédure d'instruction du dossier de déclaration pour une ISDI, présenté par les sociétés CECCON, SOCCO et MITHIEUX sur la commune d'Epagny Metz-Tessy.

Le projet en question est situé sur le territoire du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy, dont le SILA assure le partage. Le dossier a été analysé afin de juger de sa conformité avec les enjeux et les objectifs du Contrat. Je vous prie de trouver, dans la note ci-jointe, mes observations en la matière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président,
Pierre BRUYERE**



PJ : 1

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy 7 rue des Terrasses BP 39 74962 Cran-Gevrier cedex
tél. 04 50 66 77 77 fax. 04 50 66 77 88 <http://www.sila.fr> E.mail : sila@sila.fr



**l'oxygène
à la source**

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

Avis sur le dossier de déclaration relatif à l'extension de l'ISDI du groupement SOCCO – CECCON – MITHIEUX sur la commune d'Epagny Metz Tessy

Le projet en question, porté par les sociétés SOCCO, CECCON et MITHIEUX, est situé sur le territoire du Contrat de Bassin Fier & Lac d'Annecy, dont le SILA assure le portage. **Le SILA a été sollicité par la Direction départementale des territoires de Haute-Savoie (courriel du 30 juillet 2020) afin de juger de la conformité du dossier avec les enjeux et les objectifs du Contrat.**

Il est rappelé que le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy comprend un fascicule A, qui rassemble les enjeux du bassin et les objectifs du Contrat pour les milieux aquatiques. Ces derniers ont été validés en mars 2017 par l'ensemble du Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy (collège des élus, collège des organisations professionnelles et des usagers de la rivière, collège de l'Etat et de ses établissements publics).

→ Le projet d'ISDI présenté est compatible avec le volet « Ressource en eau » (Alimentation en eau potable) et le volet « Qualité des eaux » (eaux pluviales) du Contrat de bassin.

Le dossier de déclaration proposé appelle quelques remarques complémentaires concernant le volet « Milieux aquatiques » du Contrat de bassin.

1-Zones humides

La préservation des zones humides par l'évitement fait partie des enjeux prioritaires du Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy. Le projet d'extension d'ISDI ne peut éviter la destruction des zones humides présentes sur le site. Leur prise compte (identification, délimitation, caractérisation) n'appelle pas de remarques particulières.

Concernant les mesures compensatoires prévues pour les zones humides, une vigilance particulière devra être portée sur les terres décapées destinées à la reconstitution de ces milieux, post-exploitation. Il conviendra de s'assurer que les conditions de conservation des terres, sur une période de 7 années, soient compatibles avec les objectifs de reconstitution annoncés.

Le marais de Côte Merle, situé à proximité de la zone d'étude, est une zone humide remarquable identifiée dans le Contrat de bassin pour la mise en œuvre de gestion. S'il est peu probable que les zones humides des deux sites soient en interaction au niveau hydraulique, elles peuvent l'être au niveau biologique. Ainsi, certaines espèces peuvent transiter d'une zone à l'autre. Le risque de contamination du marais de Côte Merle par des plantes exotiques envahissantes issues de l'ISDI est réel. Les préconisations énoncées ci-après devront être appliquées avec rigueur afin d'éviter toute contamination.

2-Plantes exotiques envahissantes

Les plantes exotiques envahissantes présentes sur site et mentionnées dans le dossier sont :

- le solidage
- la renouée
- la vergerette du Canada
- le robinier faux acacia

Le buddleia n'est pas évoqué dans le corps du dossier. Or, il apparaît dans la liste des espèces floristiques relevées sur la zone d'étude, plus précisément sur la partie R05 figurant sur la carte des habitats : talus. Il serait pertinent de l'intégrer à la liste des plantes exotiques envahissantes présentes sur site et d'identifier les actions à mener pour cette espèce.

Sur la base de la stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes du bassin versant Fier et lac d'Annecy, validée en 2019 par les acteurs concernés, voici quelques préconisations pouvant compléter ce que prévoit le dossier :

- Pour la renouée du japon, il serait prudent de déposer du remblai sur plusieurs mètres de hauteur à l'emplacement du foyer identifié. Si cela n'est pas possible (notamment vu la localisation du foyer), il est préférable de ne pas le toucher, en veillant à ce que les engins ne roulent pas dessus (baliser la zone s'il le faut).
- Pour le solidage, pour une éradication efficace, l'arrachage devrait se faire avant apparition des graines (en juin), puis à nouveau en septembre. Cela sur une période de trois années successives minimum (jusqu'à épuisement du stock de graines du sol). Concernant les résidus d'arrachage (parties aériennes et rhizomes), ils pourraient être laissés sur la zone d'exploitation pour être recouverts de remblai, ou être disposés en hauteur sur des branches pour qu'ils sèchent et se décomposent.
- Pour le robinier faux-acacia et le buddleia, les arbres pourraient être coupés avant l'apparition des graines (idéalement entre novembre et juin), puis dessouchés. Les troncs peuvent être récupérés et exportés pour être utilisés, ou broyés sur place et répartis sur la zone d'exploitation. Les souches pourront être laissées sur site, retournées et recouvertes de remblai.
- Une veille pourrait être menée tous les ans (en mai/juin), de façon à surveiller l'apparition de nouveaux foyers et intervenir rapidement pour leur éradication.

Pour information, dans le cadre de la stratégie « plantes exotiques envahissantes », le SILA organisera une formation en 2021, à destination des entreprises du BTP du bassin versant Fier et lac d'Annecy.

Les objectifs sont de familiariser les professionnels à la reconnaissance des principales espèces invasives du territoire et de promouvoir les bonnes pratiques pour limiter leur propagation. Cela permettra également de faciliter l'application des préconisations mentionnées ci-dessus.

Fait à Cran-Gevrier
Le 2 septembre 2020

**Le Président
Pierre BRUYERE**



Yannick PERRIN ©, Bertrand CLAEYSSEN ©, Marie-Eve CHIR ©

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des Terrasses

B.P. 39

74 962 CRAN-GEVRIER cedex

Tél. : 04 50 66 77 77

Courriel : sila@sila.fr

Site internet : www.sila.fr

